

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **114 (1978)**

Heft 13

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

13

1172

Montreux, le 31 mars 1978

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Dans ce numéro : XXII^e Congrès SPV



Photo W. Stolz

Sommaire

LECTURE DU MOIS 299

ENTRETIEN AVEC... 301

VAUD

Assemblée ordinaire de printemps
des délégués
Ordre du jour et cotisations 1978 304

XXII^e CONGRÈS SPV

Ordre du jour 305

Rapport d'activité du CC 305

Rapport du Conseil
d'administration du fonds de
prévoyance SPV 310

Rapport financier 312

Rapport des commissions et
délégations

A. Commissions de la SPV 313

B. Commissions officielles 317

C. Organisations privées ou
semi-privées 318

TÉLÉVISION ÉDUCATIVE 320

RADIO ÉDUCATIVE 322

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collon-
ges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros im-
pairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9,
1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et an-
nonces : IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des Planches
22, tél. (021) 62 47 62. Chèques pos-
taux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

STAGE INTERNATIONAL DE MIME ET D'EXPRESSION

Dirigé par le MIME AMIEL

Du 10 au 21 juillet 1978 à Leysin

Pour débutants et avertis

Mime - Expression corporelle - Théâtre - Danse
moderne-jazz - Masques - Pédagogie - Mimodrame -
Psychodrame - Rêve éveillé - Yoga - Eutonie -
Massage

Renseignements : Mme D. Farina, 2 Obersagen, 6318 Walchwil
Tél. (042) 77 17 22

Der neue Weg zum erfolgreichen Blockflötenspieler



Blockflöten-ABC Band 1 + 2



L'ABC de la FLÛTE A BEC vol. 1 + 2

Das hervor-
ragende
Lehrmittel für die
Grundschule
unter Einbe-
ziehung des
Orff'schen
Instrumentariums.

Une méthode
nouvelle, rapide,
plaisante et
efficace !

Für Anschlussliteratur verlangen Sie bitte Kataloge
bei Ihrem Musikalienhändler oder direkt beim Verlag

Edition Melodie Anton Peterer

Musik-Center Zürich, Postfach 260
8049 Zürich, Tel. 56 44 40

Maison de la Jeunesse & Sport à Grengiols (Haut-Valais)

Vastes locaux : 4 dortoirs avec installation sanitaire mo-
derne et douches, 3 chambres de moniteurs, 2 salles de
séjour, 1 salle à manger, 1 cuisine confortable pour les
indépendants, etc.

Aménagement très pratique pour 60 à 70 personnes. Chauf-
fage électrique.

Idéal pour les semaines d'école de campagne au printemps
et en automne.

S'adresser à :

Peter Gurten-Imhof

3981 Grengiols (Valais)

Tél. (028) 5 35 28

depuis le 8 avril 1978

tél. (028) 27 15 28

ATTENTION :

La maison de Jeunesse et Sport
est encore libre du

1^{er} au 21 juillet 1978

1 Un chauffeur parisien m'a dit : Je ne comprends plus
 2 les jeunes. Mon fils s'est acheté une voiture. Le dimanche
 3 soir, je lui demande : où as-tu été ? qu'est-ce que tu as
 4 vu ? qu'est-ce que tu as fait ? Il me répond : 300 kilomètres.
 5 Partir au hasard sur les routes, c'était donc cela ?
 6 On a vu que le projet fondamental de Ford est né d'un rêve
 7 d'évasion campagnarde hors des voies imposées de la civili-
 8 sation, ces « chemins de fer » au nom évocateur d'une dure
 9 contrainte, tandis que le préfixe « auto » évoque la liberté
 10 de l'individu. Mais il s'en faut que l'invention ait été
 11 adaptée à ces fins. Elle n'a même pas été calculée pour ré-
 12 pondre aux besoins pratiques, utilitaires, comme on le voit
 13 dans nos villes embouteillées. Si je veux aller vite à coup
 14 sûr, ou si je veux rester libre de rêver, c'est justement
 15 un train que je vais prendre. Dans mon wagon, je lis, je
 16 dors, je mange, je puis marcher, regarder ce qui se passe,
 17 fermer les yeux, méditer à loisir. Au volant, rien de pareil :
 18 tout ce que je puis lire, ce sont des chiffres, des panneaux
 19 publicitaires, des conseils ou des ordres de la police rou-
 20 tière. Si je mange, ce n'est guère qu'un sandwich, et d'une
 21 main. Si je rêve, un klaxon me réveille brutalement. Et
 22 si je m'endors, c'est pour toujours.
 23 Au lieu de la libération rêvée par Ford, nous avons
 24 accepté en fait l'asservissement au rythme des machines et
 25 la manie de la compétition.

Denis de Rougemont,
 « L'Avenir est notre Affaire. »

L'auto peut vous mener n'importe où, où il vous plaît d'aller... pour vous reposer le cerveau par de longues promenades au grand air et vous rafraîchir les poumons grâce à ce tonique des toniques : une atmosphère salubre.

Henry FORD,
 cité par Denis de Rougemont.

Enquête

a) Recueille, dans une ou deux agences de marques d'automobiles, un prospectus de vente.

b) Découpe dans le journal quelques réclames vantant les mérites d'une marque.

c) Dresse, sur deux colonnes, la liste de tous les avantages promis par le vendeur et celle des inconvénients qu'il nous signale.

Questionnaire I

1. Qui est Henry Ford ? consulte le dictionnaire)

2. Quels sont les trois avantages que devait nous procurer, d'après lui, cette nouvelle invention : l'automobile ?

Questionnaire II

3. Qu'est-ce qui, dans la réponse de son fils, a déçu le chauffeur de taxi ?

4. Le jeune homme a mal exploité l'un des trois avantages proposés par Ford ; lequel ?

5. Quel autre passage du texte répond au premier argument de Ford ?

6. Quel inconvénient Denis de Rougemont oppose-t-il au deuxième argument du fabricant américain ?

7. Si, pour Ford, l'automobile est synonyme de « liberté », quel est pour lui le synonyme de « chemin de fer » ?

8. Quels mots Denis de Rougemont associe-t-il, lui, à ces deux véhicules ?

9. En comparant les réponses que tu as apportées aux questions 7 et 8, que constates-tu ?

En complément à ton enquête : d'autres sons de cloches !

● Davantage de voitures, davantage de routes.

● davantage de routes, moins de paysage.

● moins de paysage, repos plus éloigné.

● repos plus éloigné, davantage de voitures.

● davantage de voitures...

Idoles et temples de notre temps

Aujourd'hui, les routes ne sont plus seulement des voies de communication, mais des ouvrages gigantesques qui rendent hommage au culte de la « mobilité ». La voiture est alors parée de multiples appellations idole est alors parée de multiples appellations : Lotus rappelle le parfum d'une fleur, Jaguar et Puma la souplesse des félins, et Mustang la noblesse des chevaux sauvages. Considérer royalement une Crown (couronne) : quelle jouissance divine !

Ma liberté...

« Pour moi, la vie ne serait plus imaginable sans voiture. A 20 autominutes seulement du centre de la ville, j'ai trouvé une petite maison en pleine zone de verdure — un bijou, on s'y sent vraiment à la campagne. En autobus, par le train ou le tram, je mettrais une heure et demie pour aller au bureau, ce qui serait absolument impossible. »

Du bruit

Christoph Mangold : « Le but des chrétiens est le ciel. Le but des juifs, disséminés dans le monde, est l'Etat d'Israël. Le but des bouddhistes est le nirvana. Notre but est la voiture ; notre but n'est pas d'arriver quelque part avec notre voiture, mais cependant d'acheter continuellement une nouvelle voiture. La voiture est notre mère, notre enfer, notre château, notre cercueil. »

... Ta liberté ?

« L'autre côté de la vallée se dérobe à notre vue, car devant notre maison s'étire un mur d'insonorisation et à l'arrière-plan, c'est l'autoroute. »

Des gaz d'échappement

La « mobilité », que nous nous offrons actuellement au prix de grands sacrifices, étonnera certainement un jour la postérité. Il lui semblera étrange que nous ayons dépensé pour notre « mobilité », comme dans aucun autre domaine, autant de travail, de temps et d'argent — en nous accommodant en plus du bruit et des gaz d'échappement !

Pour le maître

OBJECTIFS

A la fin de cette étude, les élèves devraient être capables

— d'ÉNONCER, en les opposant, les avantages et les inconvénients de l'automobile et du chemin de fer

a) tels que l'apparition de ces deux moyens de déplacement les laissent entrevoir :

liberté de déplacement, repos, santé, ... pour l'automobile ;

contrainte dans l'itinéraire, bruit, fatigue, ... pour le chemin de fer ;

b) tels que la réalité nous les présente : arguments inverses !

— de CLASSER ces avantages et inconvénients selon divers critères :

liberté - santé - confort - rapidité - contraintes physiques et morales - coût - dépense d'énergie - protection de l'environnement ...

— d'ÉTABLIR LES MÊMES RELATIONS à propos de la télévision, de l'énergie nucléaire, de l'avion Concorde, des appareils ménagers, etc.

BUT GÉNÉRAL

Amener l'élève à réfléchir sur la présence envahissante de l'automobile et à se poser quelques questions sur ce problème majeur de notre époque : était-ce indispensable d'en arriver là ? était-ce souhaitable ? prévisible ? quelles en sont les conséquences ? peut-on réagir ?

ENQUÊTE AVANT LA LEÇON

Les élèves auront relevé les arguments des vendeurs de voitures :

— par l'image (famille heureuse dans la nature, ...),

— par les textes (allusion à la vitesse, au confort, à la sécurité, ...).

Ils les auront confrontés avec la réalité, telle qu'elle apparaît dans l'expérience quotidienne, à travers des relations de journaux : signaux envahissants (obligations, défenses, dangers), parcomètres, parcs obligatoires ou occasionnels, à stationnement souvent limité ou onéreux, feux, accidents, retards, ... Ils auront pris connaissance des extraits de presse proposés au verso de la feuille de l'élève (tirés de la revue Panda, 1/78, consacrée aux routes).

DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

1. Après la discussion provoquée par l'enquête, on lira le texte de Ford, que suivront quelques commentaires. (L'ap-

proche individuelle de ce fragment peut se faire à l'aide du questionnaire I.)

On reprendra les 3 arguments avancés par l'industriel :

a) « ... vous mener n'importe où » : donc liberté totale de mouvement...

Oui, mais aujourd'hui : des autoroutes monotones, sans charme, des routes encombrées, dangereuses, ou alors des chemins pittoresques et agréables que l'auto va rendre intenables par sa présence !

Les seuls endroits encore désirables sont justement ceux où la voiture ne peut vous conduire (altitude, sous-bois, réserves, ...);

b) « ... pour vous reposer le cerveau » : donc détente et distraction ...

Oui, mais aujourd'hui : tension perpétuelle, énervement, fatigue ... ;

c) « ... grand air, atmosphère salubre » : sans commentaires !

2. Nous sommes prêts maintenant à aborder le texte de Denis de Rougemont, tiré de son dernier ouvrage (1977). On y retrouvera en contrepoint les mêmes allusions :

liberté de circulation et détente mentale et physique.

(questionnaire II)

3. LES PROCÉDÉS DE L'AUTEUR

Avec l'aide du maître, les élèves découvriront **une démarche rigoureuse** ;

a) une anecdote pour susciter l'intérêt ;

b) la reprise des arguments de Ford et l'opposition auto (liberté) — train (contrainte). Mais ... (charnière) ;

c) la réponse aux arguments de Ford : pas de liberté avec l'auto (ni dans l'espace, ni dans la pensée) ;

d) une conclusion, qui reprend les deux points précédents, mais en des termes plus abstraits : c'est une généralisation (libération - asservissement).

Ils prendront également conscience du **caractère pamphlétaire de ce texte**.

Ils relèveront les **exagérations** et les **omissions** voulues par Denis de Rougemont pour faire triompher son point de vue.

Après la leçon...

On pourra exploiter de diverses manières ces textes et réflexions.

Expression orale : se livrer à des discussions cohérentes sur des thèmes comme « pour ou contre » (les autoroutes, le droit de vote à 18 ans, ...). Comparer publicité et réalité : les voyages, les films, les appareils ménagers, ...

Expression écrite : écrire le récit que ferait le fils du chauffeur de taxi si, au lieu de 300 km en voiture, il avait fait une excursion à pied !

Vocabulaire : étudier le préfixe **auto**. Les exemples abondent de son emploi correct (autogestion, autodidacte, autonomie, autoportrait) et de son emploi abusif (voiture comique (autolocation, autodépannage !).

La feuille de l'élève porte, au recto, le texte de Denis de Rougemont ; au verso, les questionnaires et les autres sons de cloches.

On peut l'obtenir, au prix de 20 ct. l'exemplaire, chez J.-L. Cornaz, Longeraie 3, 1006 Lausanne.

Les textes suivants sont encore disponibles, au même prix :

<i>La Caravane</i>	Joseph Kessel
<i>Le « Wiking</i>	
<i>Fanfaron »</i>	James Herriot
<i>Le Père Lagnau</i>	Marcel Pagnol
<i>Cadeau de Noël</i>	Hervé Bazin
<i>Guerre des</i>	
<i>Boutons</i>	Louis Pergaud
<i>Deux Travail-</i>	
<i>leurs</i>	B. Clavel-S. Weil
<i>Colo à la Pêche</i>	Sempé-Gosciny
<i>Maison à louer</i>	Georges Duhamel
<i>Elisabeth en Sa-</i>	
<i>fari à Treetops</i>	Kath. Drake
<i>Bonnes Vacances!</i>	F. Hebrard
<i>Sac des Clées</i>	Paul Budry
<i>Accident à Moto</i>	Jacques Cervon
<i>Les Fourmis</i>	Georges Duhamel

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que François Bourquin, rédacteur du Bulletin corporatif, a le chagrin de perdre son père.

Qu'il trouve ici l'expression de la sympathie de tous ses amis de la Société pédagogique romande.

Le Comité central.

Fernand BARBAY, délégué à la Réforme scolaire vaudoise

Dans le cadre des « Entretiens » conduits actuellement par l'« Educateur », Lisette Tadoux et René Blind ont rencontré Fernand Barbay délégué à la Réforme scolaire vaudoise. Ils lui ont posé diverses questions, essayant de se faire les interprètes de maîtres enseignant, ici et là, hors des zones pilotes.

J.-C. B.

1. Vous nous avez dit que le moment était bien choisi pour cet entretien ; qu'entendiez-vous par là ?

Bien choisi parce que, dans un certain nombre de domaines dont nous aurons l'occasion de parler dans un instant, on peut affirmer qu'on y voit maintenant plus clair, peut-être même suffisamment clair pour savoir où l'on va, surtout après la session d'automne du Grand Conseil, c'est-à-dire après la discussion du Rapport du Conseil d'Etat.

2. Vous exprimez-vous ici en tant qu'ancien enseignant ou en qualité de collaborateur des membres du gouvernement ayant reçu le mandat de mettre sur pied une école vaudoise mieux adaptée aux exigences de notre temps ?

J'aimerais bien pouvoir m'exprimer à titre personnel, en réalité je ne peux pas. Je ne m'exprime pas non plus au nom d'un homme politique, mais ce que je dis est ressenti par ceux qui me lisent comme un point de vue du gouvernement. Dans le cadre du Département oui, il est même souhaité que nous ayons des idées personnelles, des suggestions à faire, voire des critiques.

3. Dans le même ordre d'idée, nous avons été assez surpris par la présentation dans « 24 Heures » du 14 février de M. Junod, chef du DIP.

C'est assez gênant d'avoir affaire à un article de journaliste qui se permet certaines interprétations et ne soumet pas son texte à l'interviewé avant sa publication ! L'homme politique chez nous doit tenir compte de l'opinion publique. Il est obligé de prendre en compte tous les avis exprimés.

4. Pourtant la politisation du débat ne fait plus aucun doute, certains polémistes reconnaissent même ouvertement le peu de scrupules qu'ils ont à parler de quelque chose qu'ils ne connaissent pas ! Ne doit-on pas s'inquiéter d'un tel état de fait et comment peut-on œuvrer pour une école meilleure dans de pareilles circonstances ?

Nous avons l'espoir, ou l'illusion, de concevoir au départ une réforme surtout pédagogique et cela avec l'accord de quasiment tout le monde, car les clivages partisans au sein du Grand Conseil vaudois étaient moins marqués qu'aujourd'hui. Les circonstances et les gens ont fait en sorte que les problèmes sont devenus politiques ; on a trop voulu voir dans nos actions des arrière-pensées politiques, ce qui a eu pour conséquence de trop cristalliser les débats sur ce plan. Mais il convient cependant de ne pas oublier que l'école reste tout de même une affaire politique au sens large du terme. Cependant, nombre de décisions prises restent avant tout pédagogiques : on cherche à assurer l'intérêt de l'élève d'abord.

Il est bien souvent facile de critiquer gratuitement et pour preuve cette anecdote : il y a deux ans environ, un collègue avait écrit dans un grand quotidien lausannois que toutes les réformes proposées par le Département de l'instruction publique s'inspiraient d'une idéologie de gauche. J'ai demandé par lettre à ce collègue de m'indiquer quelles réformes sérieuses de l'éducation dans les pays occidentaux n'allaient pas un peu dans cette direction. Pour me permettre de les étudier, j'attends toujours sa réponse.

5. Le Conseil d'Etat, lit-on sous la plume de M. Jean-François CAVIN, ¹ annonce une réforme généralisée sans que les résultats des expériences de Rolle et de Vevey aient fait l'objet d'une appréciation critique car l'on préfère fermer les yeux sur l'échec partiel des expériences. Est-ce exact ?

Qu'en est-il par ailleurs de l'enquête réalisée en mai 1977 auprès des parents des élèves des zones et dont certains extraits ont paru dans l'« Educateur », N° 7 ? Le DIP lui accorde-t-il un certain crédit ? Sera-t-elle suivie, comme annoncé, d'une enquête semblable auprès des enseignants et des élèves ?

J'ignore sur quoi se fonde M. Cavin pour affirmer qu'il y a échec ! L'enquête auprès des parents prouverait au contraire que, dans l'esprit de ceux qui vivent ces expériences, il est loin de s'agir d'un échec.

Ce genre d'enquêtes est parfois décrié, mais il n'y a que la machine électronique qui permette une telle réalisation. Nous

avons cherché à garantir à cette enquête le maximum d'honnêteté : les questionnaires ont été élaborés par des groupes de parents restés dans l'anonymat, conseillés et aidés par Arlette Gonvers, sociologue, assistante de M. Gonvers. Le résultat nous paraît positif et encourageant.

Quant à l'enquête auprès des enseignants, elle se préparera de la façon suivante : une quarantaine d'entre eux sont tirés au sort, convoqués par groupes de 4, consultés sur les sujets qui doivent être abordés. Les entretiens sont enregistrés. Les projets de questions sont discutés avec des enseignants des zones. Puis l'enquête démarrera, avant la fin de l'année scolaire !

Je rappellerai qu'une enquête avait été effectuée en 1975 auprès des élèves de 5^e année dans la zone de Vevey. Les résultats n'en avaient pas été rendus publics. Pour le moment rien n'est prévu dans ce domaine, mais il faudrait le faire car les résultats en sont souvent étonnants.

Concernant encore les élèves des zones : en juillet 1978, la première volée de Rolle arrivera au terme de l'expérience ; en juillet 1979, celle de Vevey. Cette dernière subira alors des épreuves communes avec d'autres élèves du canton sortant d'écoles-témoins. Nous pensons en effet qu'il est difficile de porter un jugement critique avant qu'une ou deux volées de Vevey ne soient arrivées au terme de leur scolarité obligatoire.

Le groupe d'évaluation des expériences comprend des représentants de divers milieux : Département, IRDP, associations professionnelles, et deux experts extérieurs au système lui-même. On essaiera de faire le point, en se gardant de dire si cette école a été meilleure ou pire, mais si elle paraît mieux adaptée.

¹ J.-F. Cavin, « La Réforme scolaire à rebours du bon sens », Cahiers de la Renaissance Vaudoise, Lausanne (p. 6).

6. Quelle place la 4^e rénovée tient-elle dans les perspectives de la Réforme ? Et les classes de transition entre les supérieures et le gymnase ? Sont-elles les unes et les autres des mesures provisoires ?

Ne pourrait-on également prendre rapidement des mesures pour aménager dans les classes terminales de l'école primaire un enseignement enfin adapté aux conditions actuelles ? Détérioration dans tous les domaines, révolte, dégoût, paresse ; et on laisse aller, vers une situation économique elle-même défavorable nos futurs apprentis...

La 4^e rénovera restera rattachée au cycle élémentaire.

Les classes de transition vont subsister elles-mêmes aussi longtemps, qu'il subsistera des classes supérieures ou, dans le cadre de la réforme, des classes du même type.

Quant à la situation des 15 à 20% d'élèves présentant de graves difficultés scolaires, des troubles du comportement ou de la personnalité, elle reste effectivement le problème de toutes les écoles, de toutes les réformes. On en a parlé à Vevey, on vient d'en parler longuement lors d'un congrès auquel j'assistais dans la région de Vienne ! Nous essayons de grouper ces élèves dans des classes à faible effectif, de leur offrir un travail varié, plus pratique. Ils sont vite essouffés, en ont vite « ras le bol »...

Il faudrait arriver à mettre en commun les expériences positives réalisées dans le canton, ou ailleurs. Mais en fait, il n'appartient pas à l'école uniquement de décider de la situation à donner à cette catégorie d'élèves : c'est aussi bien un problème social que politique, qu'économique... Trouver un système mixte — école-vie pratique — ... La solution, en tout cas, ce n'est pas la trique !

7. Dans quelle mesure les travaux de CIRCE et l'entrée en vigueur des programmes romands — pour certaines disciplines — dans les premières années primaires ont-ils jeté la confusion dans les esprits de quelques collègues, favorisé leur découragement leur désintérêt, voire leur crainte quant à une mise en place d'une Réforme de l'Ecole vaudoise ? Et dans quelle mesure et de quelle façon la nécessité de la mise en place d'une Ecole romande a-t-elle influencé vos propres travaux ?

La question des programmes n'était pas abordée dans le cadre du CREPS, mais par contre, ce dernier préconisait la prolongation de l'hétérogénéité, le plus longtemps possible. CIRCE a permis l'application de ce principe en 4^e pour commencer. Bien sûr c'était nouveau, presque tout était à faire, à changer dès le départ. C'est la raison pour laquelle il a fallu aider, encadrer les collègues, prévoir les heures d'appui, de concertation, souvent leur apprendre à travailler ensemble ; des groupes de travail se sont également créés spontanément, ce qui est très positif. Nous souhaitons que l'année prochaine les mêmes maîtres reprennent des 4^e, et trouvent alors un rythme de travail plus normal, plus harmonieux, pour eux et leurs élèves... Mais il fallait provoquer le changement.

8. Pour faire suite à ce qui vient d'être dit, nous avouons avoir été frappés de retrouver dans le rapport du Conseil d'Etat (page 16, « Répartition des élèves dans les niveaux ») les expressions bons élèves, les moyens, les faibles. Selon naturellement les critères habituels, c'est-à-dire les références aux 3 branches dites fondamentales. Quand on dit « un bon élève », on a tout dit. Quand on dit « un bon élève en science, en dessin », c'est autre chose. On n'en sort plus. Ne serait-ce pas ça l'égalité des chances c'est-à-dire l'égalité entre les formes d'intelligence, entre les aptitudes dans quelque discipline que ce soit ? Ça l'école démocratique qui conduirait finalement à la revalorisation de tous les métiers ? Donner à chacun selon ses besoins en développant ses aptitudes réelles et non en cherchant à les évaluer et non en lui donnant comme seul modèle le fort en thème ?

On est obligé de constater que les plus doués intellectuellement le sont souvent aussi dans les activités techniques, voire manuelles. Mais si l'école réformée telle qu'elle est expérimentée dans les zones convient parfaitement aux enfants des milieux élevés, les vrais bénéficiaires en sont tout de même les défavorisés plus souvent qu'autrefois.

9. L'objectif initial de la Réforme, fort louable d'ailleurs, à savoir le développement harmonieux de l'enfant, paraît avoir été pour le moins trahi : la part dans les programmes des branches cognitives spécifiques (français, mathématiques, allemand) étant aussi importante, si ce n'est plus que dans l'école primaire dite traditionnelle.

Est-ce ce que Bertil Galland a appelé « le rendez-vous de la 9^e » qui explique en partie cette « tromperie » ?

L'école est d'abord un endroit où l'on apprend quelque chose : et il est important que cet apprentissage se fasse dans un milieu affectivement favorable. Il convient de bien rappeler que le premier but de la Réforme est de faire acquérir à l'enfant des connaissances, des moyens de compréhension et le rapport du Conseil d'Etat sur la Réforme scolaire le précise clairement.

Les désirs des parents sur ce point nous paraissent évidents : ils veulent que l'école développe l'initiative, le sens des responsabilités et il nous semble que, selon l'avis de certains maîtres, les élèves des zones

ont vis-à-vis des problèmes qu'on leur soumet, plus de sens critique.

C'est bien « le rendez-vous de la 9^e » car, si les résultats purement cognitifs étaient inférieurs à ceux des autres élèves du canton, ce ne serait pas des « acquis affectifs » qui feraient beaucoup pencher la balance pour une poursuite ou une généralisation de la Réforme ! Les exigences du baccalauréat, de l'Université restent ce qu'ils sont, il faut en tenir compte.

10. La suite de la scolarité dépend surtout des niveaux auxquels l'élève parvient au terme du cycle d'observation 5^e-6^e, cette « course au bon tiercé » pour pouvoir accéder à la section pré-gymnasiale n'implique-t-elle pas, durant les deux années du cycle, une sorte de forcing permanent, d'obsession constante pour les parents, les élèves et les maîtres ?

Que je vous explique brièvement notre conception du cycle d'observation. Cette contrainte de remplir certaines conditions pour, selon vos propres termes, « obtenir le bon tiercé », peut avoir des conséquences graves sur le cursus scolaire des élèves de 5^e et 6^e années ; pour éviter cela, nous voulons donner la primauté au préavis des maîtres pour l'orientation, ces derniers s'appuyant s'ils le désirent sur des épreuves diverses dont certaines spécifiquement scolaires. Les niveaux peuvent donc permettre aux élèves de s'essayer dans certains types d'enseignement qui seraient plus caractéristiques des exigences des divisions ultérieures. Ce sont donc les maîtres d'abord qui préavisent en vue de l'orientation future des élèves ; la confiance que leur manifestent les parents est très réjouissante.

11. On parle aussi d'une faillite des cours à niveaux, ces derniers ne permettant plus que théoriquement une perméabilité ascendante. Par ailleurs la désorganisation des classes, la pluralité des maîtres désécurisent certains élèves, ce qui a pour conséquence de faire abandonner à Vevey les niveaux pour le français. Pour d'autres, la critique est claire : on procède à un nivellement par le bas !

Il est parfaitement inexact qu'il y ait moins de passages ascendants et les chiffres le prouvent : pour l'ensemble de l'actuelle volée de 7^e à Rolle, l'on a 69 élèves qui montent et 68 qui descendent, l'actuelle volée de 6^e de Vevey donne 66 montées et 49 descentes, alors que la 7^e de Vevey toujours nous amène à constater que 75

ontent alors que 186 descendent, il s'agit pour cette dernière volée que d'aucuns paramètres exceptionnels entrent en compte, il s'agit là en effet de la dernière volée de Vevey.

On ne peut donc pas dire de manière stématique qu'il y ait moins de montées et de descentes !

D'autre part, il est prématuré d'affirmer quoi que ce soit sur le nombre des élèves destinés à suivre le gymnase. Nous devons cependant pertinemment que les aspects respectifs de la société et de la famille restent toujours extrêmement importants.

2. On affirme aussi que « le cycle l'observation » 5^e-6^e non seulement imputerait les études secondaires mais condamnerait en partie l'école primaire et la primaire supérieure car le type d'école projeté (celui qui se vit à Rolle et à Vevey) tend à perpétuer une tradition secondaire avec des branches cloisonnées, une pluralité des maîtres toujours grandissante et l'insécurité de niveaux dès la 5^e année pour l'allemand).

Il faut distinguer ce qui est actuellement la situation de la Réforme et la réaction future d'une généralisation. L'on a prévu pour l'avenir la création d'unités prenant chacune un groupe de 4 classes (deux 5^e et deux 6^e) où collaborent des maîtres primaires et secondaires.

Il est clair que le « collège » commencera plus tard, mais, l'orientation étant à faire et à un âge plus avancé, nous espérons qu'il y aura moins de transferts et finalement moins d'échecs, moins de frustrations désolantes que dans la situation actuelle.

Il restera certes toujours des élèves de « catégorie » (20 à 25 %) pour lesquels, il est bien en convenir, une solution n'est pas encore clairement trouvée, on pense qu'il faudrait pour eux une équipe résidente de maîtres afin d'assurer une prise en charge efficace de ce type d'enfants. Les élèves de la division moyenne (25 à 50 %) environ) pourraient eux suivre un enseignement qui ressemblerait à celui pratiqué actuellement dans une primaire supérieure.

Quant à la pluralité des maîtres, il convient de n'en pas exagérer le côté négatif. Une récente enquête, dont les résultats ont été publiés dernièrement par l'Ecole vaudoise, met en évidence que la majorité des élèves des classes d'orientation considère comme l'innovation la plus intéressante le fait qu'il y ait plusieurs maîtres enseignant dans la même classe. Certes il faut être prudent quant au nombre des spécialistes et surtout ne pas oublier de tenir compte de l'âge et du niveau affectif des gosses.

Il faut pourtant bien reconnaître que nous avons été surpris de constater que certains maîtres primaires ont réagi d'une manière un peu négative au fait qu'ils n'étaient plus les seuls à enseigner dans leur classe ; ils se sont sentis « frustrés » car ils ne pouvaient plus utiliser le possessif MA classe. Mais l'école, quelle qu'elle soit doit devenir le lieu de l'échange, de la communication et de l'ouverture et c'est en premier lieu aux maîtres de donner l'exemple.

13. La réforme de l'école vaudoise reste-t-elle possible dans tout l'arrière-pays, car son inadéquation aux contingences locales particulières à la campagne notamment est un des chevaux de bataille des adversaires de ce type d'école ?

Nous sommes en train d'étudier ce que donnerait l'application de la structure-

réforme dans l'arrière-pays, compte tenu des groupements scolaires existants et nous nous apercevons que, contrairement à ce que d'aucuns craignent, il n'y aura en tout cas pas de déplacements massifs d'élèves. On atteint en effet actuellement dans les groupements des limites de déplacements qu'il ne faut surtout pas dépasser. La généralisation de la Réforme pourrait même dans certains cas impliquer une diminution des trajets pour certains élèves et en particulier pour ceux de 5^e et 6^e qui resteraient, pour le cycle d'observation, dans les frontières de leurs groupements. A partir de la 7^e, les collèges secondaires actuels recevraient les classes pré-gymnasiales alors que nous aimerions rapprocher, mais toujours dans les groupements, les classes pratiques et moyennes afin d'offrir, à tous les élèves de ces niveaux, la possibilité de contacts et de passages éventuels, et aux maîtres l'occasion d'échange de branches d'enseignement.

Pratiquement, la prochaine étape sera la présentation du projet de programme global touchant l'ensemble des années terminales à partir de la 5^e comprise ; le chef du Département parle même de 1980 pour cette présentation et son application pourrait entrer en vigueur en 1981-1982.

L'avenir de la Réforme ne peut cependant pas être qualifié un peu béatement de « rose », mais l'on voit désormais beaucoup plus clairement où l'on va car les zones pilotes ont permis de mieux cerner nombre de problèmes concernant l'école vaudoise future.

Propos recueillis par Lisette Badoux et René Blind.

Avis à nos lecteurs

Les habitués de l'« Educateur » seront peut-être étonnés de constater que ce numéro 13 de notre journal (impair, donc « pédagogique ») est consacré presque dans son entier au Rapport du Comité cantonal vaudois, rapport publié en vue du XXII^e Congrès de la SPV.

Une fois n'est pas coutume ! Il se trouve simplement que cette année (à cause de la date de Pâques), la publication de ce rapport dans le N° 14 serait intervenue après l'Assemblée des délégués de la SPV.

C'est donc volontiers que nous avons ouvert nos colonnes pédagogiques à la présentation des problèmes corporatifs vaudois.

JCB.

Ecole pédagogique
privée

Direction : E. Piotet

FLORIANA

Pontaise 15, LAUSANNE. Tél. (021) 36 34 28.

Excellente formation de

Jardinières d'enfants et d'institutrices privées.

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Bureau et usine :

Chemin Maillefer, tél. (021) 37 62 61,
1052 Le Mont/Lausanne.

Assemblée ordinaire de printemps des délégués de la SPV

Ordre du jour

Mercredi 19 avril 1978, 14 h. 15, Restaurant du stand de tir, Vernand-sur-Lausanne (route Blécherette - Cheseaux).

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Election du bureau *.
4. Liste des nouveaux membres honoraires.
5. Communications et propositions du comité cantonal.
6. Election d'un vérificateur des comptes et d'un suppléant.
7. Vérification des candidatures au comité cantonal.
8. Discussion et adoption des rapports de diverses commissions et délégations.
9. Discussion du rapport d'activité du CC.
10. Propositions des sections et des membres pour le congrès.
11. Propositions individuelles et divers.

* Le bureau nouvellement élu entrera en fonction le 1^{er} mai 1978.

Remarques

- Les inscriptions au repas du congrès et son montant seront récoltés en cours d'assemblée.
- N'oubliez pas votre « Educateur » N° 13, ainsi que le procès-verbal à adopter. S. G.

Délégués des sections

Sections	Effectif	Nombre de délégués
AIGLE	163	3
AUBONNE	54	1
COSSONAY	89	2
ÉCHALLENS	93	2
GRANDSON	39	1
LAUSANNE	978	20
LA VALLÉE	50	1
LAVAU	91	2
MORGES	276	6
MOUDON	76	2
NYON	182	4
ORBE	115	2
ORON	37	1
PAYERNE/ AVENCHES	112	2
PAYS-D'ENHAUT	26	1
ROLLE	52	1
STE-CROIX	29	1
VEVEY	328	7
YVERDON	172	3

Composition de l'Assemblée

- du 1^{er} mars 1978 au 28 février 1979)
 - Délégués des sections régionales : 62 membres (voix délibératives).
 - Représentants des associations professionnelles : 11 membres (voix délibératives).
 - Membres du Comité cantonal et secrétaire général : 8 membres (voix consultatives).
 - Membres du bureau du congrès : 5 membres (voix consultatives).
- Soit au total 86 membres (73 voix délibératives et 13 voix consultatives).
- Lausanne, le 1^{er} mars 1978.
- Secrétariat général SPV.

COTISATIONS 1978

Suivant décision du Congrès 1977, elles s'élèvent à :

Membres actifs

y compris cotisation de la section : **Fr. 134.—.**

Les membres associés de la section de Ste-Croix, qui encaisse elle-même ses cotisations locales, ne paient cependant que : **Fr. 129.—.**

Membres associés

y compris cotisation de la section : **Fr. 26.—.**

Les membres associés de la section de St-Croix, qui perçoit elle-même ses cotisations locales, ne paient toutefois que : **Fr. 21.—.**

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1978 au **CC 10 - 2226.**

Le bulletin de versement encarté dans un précédent numéro de l'« Educateur » vous y aidera ; il constituera ensuite votre carte de membre : gardez-le donc soigneusement.

S'il s'est égaré, c'est volontiers que le secrétariat général vous en enverra un autre pour vous faciliter le paiement.

ATTENTION :

Lors du Congrès du 13 mai 1978, en cas de votation ou d'élection au bulletin secret, seule la carte de membre 1978 sera valable.

ABONNEMENT A L'« EDUCATEUR »

Pour un membre actif : compris dans la cotisation.

Pour un membre honoraire : **Fr. 28.—.**

Pour un membre associé : **Fr. 28.—.** (s'ajoute à la cotisation de membre associé !).

Pour un retraité à la fois membre honoraire et membre associé : **Fr. 12.—** (s'ajoute à la cotisation de membre associé !).

Secrétariat général SPV.

Election au Comité cantonal

Ainsi que les présidents des sections en ont été informés et que l'« Educateur » l'a plusieurs fois rappelé, une place au CC sera à repourvoir lors du Congrès de printemps. Les membres du CC et le secrétaire général sont à disposition pour donner aux personnes intéressées ou pressenties tous renseignements utiles.

Pour le reste, rappelons les **statuts SPV :**

Art. 47

« Seules peuvent être prises en considération par le Congrès cantonal les candidatures :

1. présentées par les assemblées de sections régionales et parvenues au secrétariat général quatre semaines au moins avant l'assemblée ordinaire du Congrès cantonal ;

2. vérifiées par l'assemblée des délégués. »

L'assemblée des délégués appelée à valider les candidatures se tiendra le mercredi 19 avril 1978, c'est donc lundi 17 avril 1978 qu'échoit le délai pour la réception des candidatures.

Adresse du secrétariat général SPV :
Allinges 2, 1006 Lausanne.

Propositions individuelles et des sections au Congrès

Le Comité cantonal rappelle à tous les membres de la SPV la teneur de l'article 35, chiffres 1, 2 et 3 des statuts de la Société pédagogique vaudoise :

Art. 35

1. Les propositions doivent parvenir au secrétariat général quatre semaines au moins avant l'assemblée ordinaire de printemps. Elles sont publiées au moins huit jours avant celle-ci dans le « Bulletin corporatif ».

2. Les propositions peuvent émaner d'un ou de plusieurs membres de la société, d'une assemblée de section régionale, d'une assemblée d'association professionnelle, du C ou de l'assemblée de délégués.

3. Seules sont prises en considération les propositions déposées dans le délai prescrit à l'art. 35, chiffre 1.

Cette année, cela signifie que les propositions doivent parvenir au secrétariat avant le 15 avril 1978.

Adresse du secrétariat général SPV :
Allinges 2, 1006 Lausanne.

(XII)^e Congrès de la Société pédagogique vaudoise

samedi 13 mai 1978, 8 h. 30, Palais de Beaulieu, Lausanne

Ordre du jour

I. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FONDS DE PRÉVOYANCE DE LA SPV

1. Procès-verbal.
2. Rapport du Conseil d'administration.
3. Comptes ; rapport des vérificateurs.
4. Budget et cotisation.
5. Election d'un membre du Conseil d'administration.
6. Propositions individuelles et des sections.
7. Election statutaire du bureau de l'assemblée.

II. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

1. Procès-verbal.
2. Distribution des diplômes aux membres honoraires.
3. Comptes ; rapport des vérificateurs.
4. Budget et cotisation.
5. Informations sur les décisions prises par l'assemblée des délégués.
6. Discussion et adoption du rapport d'activité du Comité cantonal.
7. Election d'un membre du Comité cantonal.
8. Propositions individuelles et des sections.
9. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
10. Divers.

III. IMPORTANT

- **Quel que soit le nombre des présents, l'assemblée générale du Fonds de prévoyance débutera à l'heure annoncée.**
- En cas de votation ou d'élection au bulletin secret, seule la **carte de membre 1978 sera valable.**
- Le Congrès 1974 a réglementé le **droit de parole** en adoptant les dispositions suivantes : 20 minutes par objet et par personne, 10 minutes au plus par intervention.

Comité cantonal.

Congé pour le Congrès

Extrait de la lettre du 21 février 1978 de M. R. Junod, chef du Département de l'instruction publique et des cultes :

« Nous donnons un préavis favorable à l'octroi d'un congé à vos membres le samedi 13 mai 1978 pour participer à votre congrès annuel ; ce congé s'inscrit dans le cadre de notre circulaire du 25.4.77, recommandant aux autorités scolaires locales d'accorder à l'enseignant un congé d'une demi-journée par année scolaire pour une assemblée laissée au choix du maître. »

N'OUBLIEZ DONC PAS DE PRÉSENTER VOTRE DEMANDE DE CONGÉ A QUI DE DROIT ASSEZ TÔT.

Secrétariat général SPV.

Rapport d'activité du Comité cantonal 1977-1978

Avant-propos

Sans se limiter à cela, cette dernière année a été marquée par la mise au courant d'une nouvelle équipe, action menée à chef en plus des habituelles tâches de votre exécutif. Nous nous sommes efforcés d'apporter à ces nouveaux « responsables » l'expérience et les connaissances acquises au service de la SPV par les anciens.

La cohésion de notre société, sa force et son efficacité, l'estime dont elle jouit ne pourront durer que par le maintien de son unité et de son individualité propre, par sa capacité à se transformer, par le respect de la personnalité de ses membres.

Ces deux remarques ont servi de fil conducteur au présent rapport.

1.0.0. Comité cantonal

A comme « Armateur »

1.1.0. A la suite du dernier congrès, cinq nouveaux membres sont venus compléter notre exécutif : Catherine Gygax et Richard Pasche, de la section de Lausanne, Roland Doudin de celle de Morges, Michel Gaudard de celle d'Orbe et Patrick Gianini de celle de Vevey. Qu'ils soient remerciés de leur dévouement.

1.1.1. En formation complète, le CC a organisé son travail en fonction des disponibilités de chacun.

1.1.2. Plusieurs séances en délégation se sont ajoutées aux réunions plénières.

1.2.0. Depuis le dernier congrès, le CC a tenu :

- le lundi :
 - 24 séances plénières,
 - 22 séances complémentaires ;
- les autres jours :
 - 20 séances plénières,
 - 38 séances partielles.

Les nombreuses délégations personnelles ne sont évidemment pas comprises dans ces nombres.

1.2.1. Le président et le secrétaire général, accompagnés d'un ou de plusieurs membres, ont ainsi assisté à 104 réunions du CC. Ils ont aussi participé à maintes autres séances en délégation personnelle (COPAR, SPR, commissions, sections, associations, etc.).

1.2.2. Cette activité, rappelons-le, exclut la période de la mi-mars à la mi-mai 1978 : elle ne résume donc que 10 mois de la vie SPV.

2.0.0. Assemblée des délégués

B comme « Bouclier »

2.1.0. L'assemblée des délégués a vu un renouvellement complet et son bureau qui est maintenant formé de Roger Malfroy, président, Jean-Pierre Forestier, secrétaire et Françoise Paillard, scrutatrice.

2.2.0. Réunie deux fois, conformément aux statuts, cette assemblée n'a pas tenu de séance extraordinaire au cours de cette année.

2.3.0. Le 16 novembre seulement — le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil n'avait pas été connu plus tôt — s'est tenue sa maintenant traditionnelle rencontre consacrée à la discussion des problèmes de la réforme scolaire.

2.3.1. A cette occasion, elle a exprimé sa satisfaction de voir le DIP et le Conseil d'Etat accorder leur préférence à un cycle d'orientation en 5^e et 6^e années.

2.4.0. Le 19 avril prochain, elle débattrà, comme de coutume, des rapports de diverses commissions et du présent texte puis contrôlera les candidatures au CC.

3.0.0. Congrès d'automne

C comme « Cohue »

3.1.0. Notre cinquième Congrès culturel s'est tenu le 5 novembre 1977 à Montreux. Une bonne centaine de collègues se sont déplacés pour écouter M. Berger nous parler de la « Face cachée de la télévision ».

3.1.1. Nos félicitations vont à la section de Vevey pour la diversité des visites et l'excellence de l'organisation.

3.2.0. La journée pédagogique, organisée en juin par la section d'Yverdon et consacrée à Pestalozzi, a été, du point de vue de la participation, un échec en dépit de l'ouverture à tous les cantons romands.

3.2.1. Nos collègues yverdonnois, parfaits organisateurs, ne sont en rien responsables de cet accident.

3.3.0. Nos collègues du Pays-d'Enhaut assumeront la responsabilité du sixième

Congrès culturel ; ils présenteront leur région, endroit trop peu connu de notre canton. Nous les remercions déjà de leur travail.

4.0.0. Sections

D comme « Diligence »

4.1.0. En général et conformément à leurs statuts, les sections ont tenu deux séances au cours de cette année.

4.2.0. Certaines se sont contentées d'un ordre du jour allégé ; la plupart ont tenu à continuer les réflexions de l'année précédente et à en entreprendre de nouvelles.

4.2.1. Le CC a soumis à chacune un thème relatif à l'enseignement de l'histoire biblique, les rapports devant parvenir cet automne.

4.3.0. A la fin de cette année, les sections seront probablement consultées une nouvelle fois au sujet de l'orientation nouvelle de la SPR.

4.4.0. Une connaissance réciproque des problèmes étant nécessaire, nous souhaitons que l'amélioration de la coordination entre le CC et les sections se poursuive activement.

5.0.0. Associations professionnelles

E comme « Externe »

5.1.0. Certains comités d'associations ont subi des modifications : que les partants soient remerciés de leur dévouement et leurs successeurs félicités de leur désignation.

5.2.0. Les nombreuses réunions proposées par les associations n'ont pu toutes être suivies par le président SPV ; un ou des membres du CC l'ont alors remplacé.

5.3.0. Des contacts plus précis ont eu pour objet l'EN-80 et la commission Weith chargée de l'étude du statut horaire des enseignants.

5.4.0. Plusieurs associations ont recherché et obtenu l'appui du CC sur des problèmes spécifiques à leur enseignement.

5.5.0. Les relations triangulaires « Association-CC-Etat » ont en général bien fonctionné dans l'intérêt de chacun des partenaires.

6.0.0. Comité de coordination

F comme « Fève »

6.1.0. Présidé en 1977 par la SVMS, il voit la SPV prendre la relève en 1978, la SVMEP ne pouvant assumer cette charge.

6.2.0. Le CoCo s'est réuni à 6 reprises depuis le dernier congrès, abordant divers problèmes généraux : statut horaire, liberté de domicile, CIRCE, réforme, etc.

6.2.1. Une position commune a été défendue pour garantir une liberté de domicile des enseignants. Devant le refus du Grand Conseil, la défense de nos collègues est aussi assumée en collaboration.

6.3.0. Il a été débattu, en début d'année, du problème des vacances et des congés. Une position commune n'a pu être obtenue au sujet de la semaine de cinq jours.

6.4.0. La création de la FEVE appartient toujours au domaine du rêve, au grand regret de la SPV d'ailleurs.

7.0.0. Fédération

G comme « Garance »

7.1.0. Son comité s'est réuni à 4 reprises pendant la dernière année, débattant entre autres du problème de la diminution de l'horaire et de l'augmentation des vacances de l'ensemble des fonctionnaires, des statuts de la Fédération, des entrevues avec le chef du Département des finances.

7.2.0. Lors de leur assemblée du 31 mai 1977, les délégués de la Fédération ont refusé nos deux propositions : envoi préalable du rapport présidentiel aux sociétés, désignation d'un bureau d'assemblée.

7.2.1. La commission de révision des statuts a néanmoins continué sa tâche, se heurtant finalement au problème d'une restructuration complète de la Fédération.

7.2.2. La Fédération doit-elle se doter d'un permanent à l'instar de certains syndicats ou de certaines sociétés ? Doit-elle plutôt se doter d'un archiviste-secrétaire à temps partiel ? Doit-elle rester ce qu'elle est ?

7.2.3. Ces questions sont posées. Le CC, quant à lui, pense que la SPV n'a rien à gagner en augmentant l'infrastructure de la Fédération.

8.0.0. Département IPC

H comme « Hune »

8.1.0. Le chef du département nous a reçu avec le CoCo au sujet du premier rapport de la commission Weith puis, le 21 février, afin de s'entretenir des vacances et des congés, semaine de cinq jours comprise.

8.2.0. La multiplicité des problèmes et la nécessité nous ont fait rencontrer le chef de service de l'enseignement primaire et certains de ses collègues.

8.2.1. Le chef du service de l'enseignement secondaire, avec qui nous avons traité des problèmes gymnasiens en relation avec l'EN-80.

8.2.2. Le chef de service de la formation et de la recherche pédagogiques pour parler formation continue, recyclage, EN-0, etc.

8.3.0. Participant à trois commissions consultatives, le CC a compté :

8.3.1. 3 réunions de la commission consultative de l'enseignement où il a été question des gymnases, de la réforme, de la formation, etc.

8.3.2. 0 réunion de la commission consultative de l'OEPJ.

8.3.3. 0 réunion de la commission consultative du CREPS.

8.4.0. La CS/1 a rencontré à deux reprises la SPR représentée par les présidents cantonaux.

8.4.1. Ces entretiens ont porté principalement sur CIRCE I et II, l'étude globale et l'application.

8.5.0. Une délégation de la commission Weith comprenant des représentants primaires et secondaires a reçu le CC puis les délégations des associations professionnelles (cf. 12.0.0.).

8.6.0. A plusieurs reprises, des délégations du CC se sont entretenues avec les adjoints DIPciens. Ils ont traité alors de la pléthore, du perfectionnement et du recyclage, d'indemnités, d'assurances, de responsabilités du maître, de traitement, de décharge, de programmes et de méthodes, de déontologie, etc.

8.7.0. Nous constatons que des délégations sont plus fréquemment entendues qu'écoulées. S'agit-il d'une nouvelle politique de notre service ?

10.0. Enseignement spécialisé

comme « Idéal »

9.1.0. Des relations suivies continuent entre le CC et l'association concernée qui travaillent en étroite collaboration et s'entraident dans leurs démarches auprès des deux interlocuteurs de nos collègues de l'enseignement spécialisé.

9.1.1. Rappelons que ces interlocuteurs sont le Service de l'enseignement spécialisé et le comité de l'Association vaudoise des œuvres privées de l'enfance.

9.2.0. Si l'absence de son chef, longuement malade, a diminué la fréquence des entretiens avec le Service de l'enseignement spécialisé, l'ouverture de ce dernier aux problèmes soulevés par l'association est maintenue.

9.2.1. En 1978, une dizaine d'entretiens entre le chef de service accompagné de ses principaux collaborateurs et des délégations SPV/AVMES ont déjà été fixées ; leur présidence sera assumée par la délégation SPV, les procès-verbaux tenus par le service durant cette année.

9.3.0. La collaboration avec l'AVOP,

nécessaire et souhaitée de part et d'autre, s'avère difficile et le restera jusqu'à la signature d'une convention collective de travail.

9.3.1. La commission responsable de l'élaboration de ce document a poursuivi ses séances et les travaux annexes tout au long de 1977 ; elle n'a pas encore terminé.

9.3.2. Les délégués SPV/AVMES, quel que soit leur souci d'aboutir au plus tôt afin que les enseignants des institutions aient enfin un statut général sur lequel s'appuyer, ne sauraient pour autant admettre des distorsions excessives par rapport aux conditions offertes par l'Etat.

10.0.0. Résolutions

J comme « Jalons »

10.1.0. Convaincante quant à la formation des maîtres, convaincue quant à la nécessaire égalisation du statut horaire des enseignants, logique et convaincante quant à la création d'un cycle des 5^e et 6^e années, la SPV n'a pas été suivie dans sa demande de liberté de domicile.

10.2.0. Se heurtant à l'opinion de l'Union des communes vaudoises, sa logique a été dominée par des nécessités en fait de trésorerie bien que souvent cachées sous des arguments sociaux.

10.2.1. Le Grand Conseil a donc refusé un droit fondamental à des employés chargés d'enseigner le respect des libertés. Comprenez qui pourra !

10.3.0. Après une léthargie de plusieurs années, la semaine de cinq jours est actuellement l'objet des « sollicitudes » départementales. La SPV, l'engouement de certains groupements passé, se trouve très seule à la défendre sans réserve.

10.4.0. L'égalité de statut horaire a été soumise à la commission Weith qui doit y apporter une solution satisfaisante. Mais pour qui ? Telle est la question que l'on se pose à l'écoute des solutions proposées.

10.5.0. Le travail à temps partiel est enfin l'objet d'expérimentation sérieuse. Malheureusement, le cadre choisi ne correspond que très partiellement au vœu de nos membres ; un résultat positif ne marquerait donc pas le terme de nos efforts.

10.6.0. Le rappel à qui de droit des dernières résolutions encore en suspens sera un des principaux aspects de notre activité future.

11.0.0. Traitement

K comme « Kangourou »

11.1.0. Aucune revalorisation n'est envisagée par le Département des finances.

11.2.0. D'après le même département, nous sommes toujours « surpayés » par la grâce d'une indexation de l'échelle des salaires trop favorable.

11.3.0. Le corps des fonctionnaires vaudois, plus particulièrement les enseignants primaires, n'en reste pas moins parmi les plus mal rétribués de Suisse.

11.4.0. Quand la Fédération interviendra-t-elle pour une juste revalorisation générale ?

11.5.0. Les enseignants, plus particulièrement la SPV, attachent une importance particulière à la comparaison avec les autres cantons, compte tenu, si possible, de l'aspect fiscal.

12.0.0. Statut horaire

L comme « Lutte »

12.1.0. La réforme a eu le mérite de rappeler de manière aiguë à nos autorités ce problème ancien divisant enseignants primaires et secondaires.

12.2.0. Le Conseil d'Etat a chargé M. René Weith et une commission qu'il préside d'étudier les modalités d'un compromis.

12.3.0. Le Conseil d'Etat a refusé de transmettre aux associations professionnelles le premier rapport de la commission. Participation ? Confiance ?

12.4.0. Reçus le 3 octobre 1977 dans le cadre du CoCo par une délégation du Conseil d'Etat et par M. Weith, puis le 28 novembre en tant que CC, nous avons défendu chaque fois l'égalité des statuts horaires.

12.4.1. Nos associations, invitées à s'exprimer de décembre 1977 à fin janvier 1978, ont défendu une position identique.

12.5.0. La relation avec la semaine de cinq jours et l'horaire des élèves, le plus élevé du monde, a été faite par notre société.

12.6.0. Une décision est annoncée avant la fin de l'année.

12.7.0. La SPV s'est élevée tant contre la différenciation entre « primaires » et « secondaires inférieurs », que contre le système de « battement » permettant de compenser la hausse imposée une année.

13.0.0. CREPS

M comme « Maintien »

13.1.0. La commission consultative ne s'est pas réunie.

13.2.0. Le collège d'experts s'est principalement intéressé aux modifications apportées à la zone pilote de Vevey visant à expérimenter un cycle d'orientation « 5-6 ». Il s'est aussi penché sur le problème des notes et sur le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

13.3.0. Le Collège d'experts a aussi examiné divers rapports émanant des zones.

13.4.0. La commission d'évaluation a étudié les résultats de la consultation auprès des parents des zones, réalisée sous forme d'un questionnaire.

13.5.0. Les autres commissions sont au repos, souvent dans l'attente d'un nouveau mandat.

14.0.0. Réforme

N comme « Nénuphar »

14.1.0. Dans sa session d'automne 1977, le Grand Conseil a adopté un rapport qui préconise la création d'un cycle d'orientation en 5^e et 6^e années.

14.1.1. La discussion a montré, s'il était nécessaire, que l'extension de l'évaluation souhaitée par certains poserait des exigences suffisantes pour n'être pas réalisables avant que les hypothèses de travail ne soient dépassées.

14.1.2. Le Conseil d'Etat a rappelé, par son option, qu'il désirait fixer des limites réalistes.

14.2.0. Cette année, l'évaluation a surtout porté sur le jugement des parents. Des extraits du rapport d'enquête auprès de ces derniers ont paru dans l'Educateur.

14.3.0. Au début de juin, une délégation de l'APE a été reçue par le CC qui a décidé de soutenir leur collecte de signatures pour une réforme dans des délais raisonnables.

15.0.0. Zone pilote de Vevey

O comme « Oasis »

15.1.0. Le conseil de direction au sein duquel siège un représentant du CC et un de la section SPV locale s'est réuni douze fois en cours de cette année.

15.1.1. Il a traité de problèmes d'organisation générale et de restructuration de l'expérience, plus spécialement de la mise sur pied d'un cycle d'orientation en 5^e et 6^e années.

15.2.0. Le but de la restructuration de la zone pilote est de présenter une organisation et un style de travail « exportable » dans tout le canton.

15.3.0. Le wagon de la 4^e année, rappelez-le, a quitté le train de la zone pour rejoindre l'école primaire.

16.0.0. Zone pilote de Rolle

P comme « Pionnier »

16.1.0. En dépit d'interventions répétées, la représentation de la SPV au conseil de direction n'est toujours pas comparable à ce qu'elle est à Vevey.

16.2.0. Suite à une désignation au niveau de la section, Jacques Nendaz représente les maîtres primaires de la région au conseil précité.

16.2.1. Parallèlement à celle de Vevey, une information sera transmise au CC et à l'Assemblée des délégués par ce collègue.

16.3.0. Notre revendication d'un représentant SPV désigné par le CC pour siéger au conseil de direction reste entière.

17.0.0. Quatrième renouvelée et sa suite

Q comme « Quantité »

17.1.0. Pressions politiques et doutes quant à l'aptitude du corps enseignant primaire à se renouveler ont marqué les débats au Grand Conseil au sujet de la 4^e réforme. Certains ne souhaitent-ils pas l'échec de cette année renouvelée ?

17.2.0. La réussite est importante : la preuve sera ainsi faite que l'enseignant primaire est capable de « gérer » un renouvellement pédagogique et ce, MÊME DANS DES CONDITIONS TRÈS DIFFICILES.

17.2.2. Le CC remercie ces collègues pour leur travail et pour l'appui ainsi donné à la cause de la réforme de l'école vaudoise.

17.2.3. Il n'en subsiste pas moins qu'une part d'improvisation plus réduite, une meilleure préparation, l'absence de précipitation eussent permis d'atteindre le même résultat avec un effort normal des maîtres. Le CC est intervenu pour des aménagements et, surtout, afin que le retour d'une telle situation soit évité.

17.3.0. Concernant ce passage à l'école secondaire, le CC s'est finalement décidé en faveur du statu quo ; outre l'énergie qu'elle aurait gaspillée, la « réforme » proposée eût pu passer pour la réforme souhaitée, réalisée « au rabais »...

17.3.1. Cette réforme scolaire ne saurait résider en effet que dans une restructuration totale des 5^e et 6^e années dans l'optique d'une réelle orientation.

18.0.0. Formation des maîtres

R comme « Réaliste »

18.1.0. Le quatrième service est responsable de la mise en place de la nouvelle formation professionnelle des enseignants primaires. L'échéance en est fixée à 1980.

18.2.0. La SPV est représentée dans presque toutes les commissions et sous-commissions dites « EN-80 » chargées de l'élaboration des nouvelles conditions tant pédagogiques que structurelles de cette formation.

18.3.0. Le CC a poursuivi la politique générale de la SPV en la matière : il a rendu compte aux membres par les

moyens habituels (réunions de section « Educateur », etc.) de l'évolution des travaux.

18.3.1. Le principe d'une formation professionnelle nettement distincte de la culture générale a pu être sauvegardé malgré les désirs « gourmands » de certains secteurs.

18.4.0. Cette volonté se traduira par une formation avant tout didactique et pratique mettant le candidat en situation de responsabilité face aux exigences de sa formation.

18.4.1. L'EN-80 devra procurer au candidat les moyens d'assumer cette responsabilité, l'aider mais en aucun cas se substituer à une volonté défaillante.

19.0.0. Crêt-Bérard

S comme « Sève »

19.1.0. Le XIX^e Séminaire de la SPV s'est tenu du 17 au 19 octobre 1977 et comportait 4 des 5 cours proposés.

19.1.1. Tout en regrettant la suppression d'un cours, relevons une participation satisfaisante.

19.2.0. En 1978, cinq cours au moins seront proposés dans le cadre et l'esprit qui ont assuré la persistance de ces journées de perfectionnement.

20.0.0. Société pédagogique romande

T comme « Tentation »

20.1.0. Au cours de cette année, le comité central de la SPR a tenu cinq sessions consacrées à des objets divers.

20.1.1. Il a débattu de sujets d'intérêt international, enregistré aussi la nomination de son président à la tête de la FIAI.

20.1.2. Il a préparé des entrevues avec la CS/1 au sujet de l'introduction des programmes CIRCE, des classes à plusieurs degrés, de la recherche action, d'aménagements des programmes entre autres.

20.1.3. Il a organisé des assemblées des délégués ordinaires et extraordinaires.

20.1.4. Il a recherché une identité syndicale conforme aux vœux de ses sections et de l'assemblée des délégués du 12 novembre 1977.

20.1.5. Il a débattu de problèmes généraux romands, appuyant par des communiqués de presse, la liberté de domicile, l'égalité de salaire entre enseignants et enseignantes, des mesures contre la pléthore et le chômage, etc.

20.1.6. Il a proposé au poste de permanent de la SPR notre collègue Jean Jacques Maspéro.

20.2.0. L'assemblée des délégués s'est réunie à 3 reprises dont deux à Yverdon.

20.2.1. Le 4 juin 1977, elle a élu le premier président permanent de la SPR en la personne de Jean-Jacques Maspéro, président sortant, à qui vont nos félicitations.

20.2.2. Le 12 novembre 1977, elle s'octroyait certaines activités syndicales générales, tout en préservant les souverainetés cantonales, et décidait la recherche d'une solution pratique et non pragmatique ou idéologique au problème de l'orientation nouvelle de la SPR.

20.2.3. Le 10 décembre, enfin, elle définissait une politique générale propre à satisfaire chacun.

20.3.0. La commission Education permanente a organisé, le 26 novembre, une réunion des responsables ouverte à tous. La participation et les résultats de cette séance furent malheureusement inférieurs à ceux espérés.

20.4.0. Le CC souhaite que la SPR augmente son activité romande, dans le respect des autonomies cantonales, même au détriment de son internationalisme.

21.0.0. CIRCE

U comme « Unité »

21.1.0. Sans rappeler les objectifs de CIRCE, disons que l'application du programme qu'elle a élaboré pour les années 1 à 4 se poursuit, que ceux préparés pour les 5^e et 6^e ne sont pas encore approuvés dans leur ensemble et que les suivants posent des problèmes importants.

21.1.1. CIRCE I a de la peine à se résoudre à des modifications de ses programmes et à envisager leur étude globale.

21.1.2. CIRCE II voit remettre en question le français, alors que la continuité semblerait nécessiter une approbation rapide, même provisoire dans certaines disciplines, avant une étude globale.

21.1.3. CIRCE III se remet difficilement d'une naissance prématurée.

21.2.0. Le CC doit vouer une attention soutenue à chacun des stades des travaux des diverses commissions CIRCE ; ils intéressent en effet directement nos membres.

21.3.0. Soulignons la position des autorités vaudoises qui n'acceptent une harmonisation que moyennant le maintien des structures cantonales.

22.0.0. Conférence des chefs de services primaires romands

V comme « Vidéo »

22.1.0. Siégeant à deux reprises avec une délégation de la SPR, cette conférence a traité des classes à plusieurs années, d'aménagements de programmes, de

recyclages, de congés pédagogiques et corporatifs, etc.

22.1.1. Cosignataire avec la SPR de recommandations tendant à l'introduction des programmes CIRCE, ces réunions signifient aussi la participation des associations à l'organisation des recyclages.

22.1.2. Dans notre canton, les recommandations émises n'ont pas toujours été suivies d'effets dans la pratique.

22.2.0. La CS/1, tel est son sigle, organe non officiel mais bien vivant, peut-elle jouer un rôle actif et exercer un pouvoir relativement décisionnaire ? L'année en cours devrait apporter une réponse.

23.0.0. Perfectionnement

W comme « Water-ballast »

23.1.0. Le centre de perfectionnement vaudois (CPV) a vu sa direction bicéphale être réunie sous la houlette de notre collègue E. Savary.

23.1.1. Certaines difficultés, peut-être imputables à un tel changement, ont perturbé l'action du CPV en cours d'année ; l'avenir se dessine néanmoins favorablement.

23.2.0. La commission SPV de formation continue (CFCV) est à la recherche, elle aussi, d'un nouvel animateur, notre collègue Mauroux étant trop chargé pour continuer son activité de président.

23.3.0. Des propositions souhaitant voir le corps enseignant primaire se recycler pendant les congés et les « vacances » ont été formulées dans quelques milieux, dont au Grand Conseil. Le CPV a pu en démontrer l'impossibilité.

23.4.0. Espérons que le canton, après des recyclages trop nombreux, n'en vienne pas, tombant d'un excès dans l'autre, à tous les supprimer vu leur coût.

23.4.1. Nos collègues du degré supérieur, déjà souvent insécurisés par tout ce qu'ils entendent, le seraient encore plus dangereusement dans une telle conjoncture.

24.0.0. Orientation nouvelle

X comme « Xénon »

24.1.0. Sujet d'assemblées de printemps plus ou moins « garnies », ce problème a été discuté lors de notre dernier congrès qui a mandaté impérativement nos délégués à la SPR.

24.2.0. En date du 12 novembre, ces délégués ont donné leur accord à un préavis du CC/SPR allant dans le sens préconisé par le Congrès de la SPV.

24.3.0. Lors de l'assemblée du 10 décembre, nos collègues syndiqués du SAE-SPN ont refusé les conclusions de l'assemblée précitée et contesté son vote.

24.4.0. Le CC attend des propositions ou des réalisations syndicales de la SPR avant toute nouvelle consultation ou information de ses membres.

24.4.1. Il souhaite que des propositions concrètes sur le plan romand soient le fruit de réflexions du CC/SPR.

24.4.2. Un premier rapport devrait parvenir pour la fin de 1978 ; le CC y apportera des amendements ou des propositions, si nécessaire.

25.0.0. Pénurie - Pléthore

Y comme « Yoga »

25.1.0. La situation pléthorique subsiste. Néanmoins ce sont les effets de la pénurie et non du chômage qui ont été les plus apparents : appel a dû en effet être fait aux élèves des dernières années des instituts de formation pour effectuer des remplacements.

25.2.0. La commission SPV-Service primaire s'est cependant réunie à plusieurs reprises, tant pour suivre l'évolution de la situation que pour envisager les mesures à prendre en cas de crise aiguë.

25.2.1. Pas toujours pédagogiques, ces mesures non discriminatoires, visent non des évictions mais bien l'absorption active des brevetés.

25.2.2. La préférence va à celles qui correspondent à un progrès pédagogique et sont conformes aux résolutions votées par nos congrès.

25.3.0. Tout projet abusif ou contraire à la politique générale SPV ne saurait être cautionné par le CC.

25.4.0. Les prévisions pour l'avenir sont difficiles à établir car maints critères sont fluctuants. Il semble tout de même qu'un certain équilibre pourrait être maintenu l'an prochain si le département le veut vraiment.

26.0.0. Autres problèmes

Z comme « Zigzag »

26.1.0. **Pédagogie compensatoire :** la commission chargée de cette étude semble avoir débordé son mandat : elle n'a, à ce jour, étudié que les éventuelles causes des troubles nécessitant une telle pédagogie.

26.1.1. Une critique implicite de l'activité des maîtresses du degré inférieur, rendues en fait responsables du besoin de pédagogie compensatoire dans bien des cas, surprend.

26.1.2. Le CC est intervenu pour que la suite des travaux en revienne à l'objectif initial de l'étude : la pédagogie compensatoire.

Conclusions

S'il est vrai que chacun envie le corps enseignant pour ses vacances, il en est peu qui accepterait de remplacer un maître, ne serait-ce qu'un jour. S'il est vrai que bien des enseignants ont joui d'une longue retraite, il n'est pas moins certain que maints autres ont été affectés de troubles nerveux. S'il est vrai que les enseignants osent proclamer leur désaccord avec des décisions regrettables, il est aussi tristement certain que trop de politiciens se soucient surtout de leur électorat.

Enseignants réduits à l'état de zombie, donc plus de contestation, plus de progrès, plus de dépense : quelle aubaine !

Après ces quelques remarques, fruits d'une année difficile pour la SPV, le président remercie chacun de son dévouement, tout particulièrement ses collègues du CC et le secrétaire général qui ont dépensé temps et peine pour notre société, pour vous tous.

Lausanne, le 13 mars 1978.

Comité cantonal de la SPV :

Alain Künzi, président.

Rappel-lexique usuel du rapport :

CC :	Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise.
COPAR :	Commission paritaire de l'Etat de Vaud.
SPR :	Société pédagogique romande.
DIP :	Département de l'instruction publique et des cultes.
EN-80 :	Sigle général des commissions chargées d'étudier la mise en place de l'Ecole normale 1980.
SVMS :	Société vaudoise des maîtres secondaires.
SVMEP :	Société vaudoise des maîtres de l'enseignement professionnel.
CIRCE :	Commission interdépartementale romande pour la coordination de l'enseignement.
FEVE :	Fédération vaudoise des enseignants.
Coco :	Comité de coordination des associations d'enseignants vaudoises.
OEJP :	Office de l'éducation physique de la jeunesse.
CREPS :	Conseil de la réforme et de la planification scolaire.
AVMES :	Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé.
AVOP :	Association vaudoise des œuvres privées de l'enfance.
FIAl :	Fédération internationale des associations d'instituteurs.
CS/I :	Conférence des chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire de Suisse romande.
CPV :	Centre de perfectionnement vaudois (officiel du DIP).
CFCV :	Commission de la formation continue vaudoise (de la SPV).
SAE-SPN :	Syndicat autonome des enseignants-Société pédagogique neuchâteloise.
CC/SPR :	Comité central de la Société pédagogique romande.

Rapport du Conseil d'administration du fonds de prévoyance SPV

EXERCICE 1977

1. Immeuble

1.1. *Rénovation.* Rappelons qu'aux travaux de remplacement d'installations techniques ne présentant plus les garanties minima et aux mesures indispensables à la sauvegarde de l'édifice se sont ajoutés une modernisation modérée des cuisines et des chambres de bain, un rafraîchissement général des appartements et des corridors, l'aménagement du rez-de-chaussée en bureaux ainsi que des exigences nouvelles des services industriels, des PTT, etc.

Durant tout le premier semestre, à une fréquence et une intensité évidemment très variables, les hommes d'état se sont encore succédés dans l'immeuble, en particulier au niveau des bureaux de la SPV, de la SPR et de la SVMS. En 1976 et 1977, c'est en définitive pendant près de douze mois que les employés des secrétariats auront travaillé dans le bruit, la poussière, le va-et-vient des ouvriers et au moyen d'installations provisoires.

1.2. *Coût de la rénovation.* Travaux proprement dits, architecte, intérêts, conclusion d'une nouvelle cédula hypothécaire, taxes, le total définitif des frais inhérents à la rénovation s'élève à Fr. 510 728.40. Cette somme importante fut couverte par une augmentation de l'hypothèque (Fr. 440 000.—), le recours

au fonds d'entretien pour sa totalité, versement de l'année en cours compris (Fr. 59 000.—) et un prélèvement sur la fortune. Les Fr. 445 077.— de travaux proprement dit, rappelons-le, comprennent une part importante de frais d'entretien destinés à la sauvegarde de la valeur actuelle, sans donner vraiment une plus-value.

1.3. *Entretien.* Englobés jusqu'en juin dans les travaux de rajeunissement comme en 1976, peu importants ensuite, ils justifient aussi le prélèvement sur la fortune d'une partie du coût de la rénovation.

1.4. *Loyers.* Ils sont restés sans modification, à l'exception de celui des PTT dont le bail prévoit une adaptation automatique au début de chaque année.

1.5. *Locataires.* Tous les appartements ont été loués durant ces douze mois sans qu'un seul changement de locataire n'intervienne. Les chambres indépendantes ont, elles aussi, connu une occupation réjouissante. A l'exception de quelques mois pour l'une d'entre elles et en dépit de deux modifications des titulaires, elles ont en effet été habitées sans discontinuer.

1.6. *Fonds d'entretien.* Un versement de Fr. 15 000.— à ce titre a été effectué cette année. Afin d'être à l'abri de toute surprise, il apparaît que c'est un minimum. Suivant l'évolution des taux et compte tenu de la probabilité lointaine d'importants travaux, la question se posera du placement de cet argent ou de son utili-

sation à des amortissements extraordinaires de l'hypothèque.

2. Ressource

2.1. *Immeuble.* Du fait, durant les premiers mois, de l'inclusion dans les comptes de construction de l'entretien courant ainsi que d'avantages consentis encore à quelques locataires en contre-partie des dérangements subis, il est difficile d'évaluer avec précision le revenu effectif de l'immeuble. On peut toutefois supputer que, dans les années à venir, il se situera entre Fr. 38 000.— et Fr. 48 000.—. Le montant figurant cette année dans le résultat de l'exercice est influencé bien entendu par les frais de la rénovation d'une part, par l'augmentation comptable de la valeur de l'immeuble d'autre part.

2.2. *Versement de la Caisse générale.* La cotisation restant constante, Fr. 5.—, l'augmentation du versement de la Caisse générale SPV correspond à la croissance de l'effectif des membres actifs (89 en 1977).

2.3. *Intérêts.* Leur fléchissement est dû à la baisse des taux bancaires et aux retraits importants effectués en cours d'année. Il se poursuivra évidemment en 1978.

2.4. *Impôts anticipés.* Ils correspondent à la fortune et aux taux de placement, tous deux en augmentation en 1976, ainsi qu'à l'accroissement du prélèvement effectué à ce titre par le fisc.

2.5. *Autres recettes.* Outre le versement annuel de Fr. 100.— prélevé sur le Fonds Boissier par décision du Conseil d'Etat, signalons un don de Fr. 500.— par disposition testamentaire. A la légataire, M^{lle} de Rooi, pour ce geste généreux et devenu bien rare, nos remerciements sincères et la gratitude de tous les participants au Fonds de prévoyance.

3. PRESTATIONS

3.1. *Aide aux malades.* Tout membre actif de la Société pédagogique vaudoise a droit à une allocation si son traitement subi une réduction des suites d'une maladie de longue durée; il en est de même des survivants en cas de décès. Ces versements sont en principe effectués spontanément par le secrétariat. Toutefois, nous insistons auprès des intéressés et de leurs collègues pour que les cas qui auraient échappé à notre vigilance soient signalés sans délai au secrétariat général. Cette année, le total des versements est en augmentation de Fr. 2185.— sur 1976, période elle-même en hausse sur la précédente. Nous le déplorons vivement parce qu'indice d'un nombre croissant de collègues gravement atteints dans leur santé.

3.2. *Allocation au décès.* Un seul décès a été enregistré. A la veuve, membre actif de la SPV et à ses trois enfants, encore toute notre sympathie.

3.3. *Cédules.* Leur nombre, 4 au 31 décembre 1977, est stationnaire. Après la hausse de l'an dernier, leur valeur totale est à nouveau en baisse, signe que la plupart de ceux à qui le Fonds de prévoyance a rendu service ont à cœur de s'acquitter régulièrement de leur dette.

3.4. *Subventions.* Le Fonds de prévoyance est intervenu en outre à deux reprises par des dons importants, seule façon d'agir efficacement en faveur de collègues connaissant une situation tout à fait exceptionnelle.

4. COTISATIONS

4.1. *Considération générale.* En dépit des apparences — la diminution de la fortune n'est en effet due qu'au règlement des frais qu'entraîne la rénovation de l'immeuble — la situation reste saine.

4.2. *Cotisations.* Même si l'amélioration proposée des prestations est admise, le maintien de la cotisation au minimum statutaire, soit à Fr. 5.—, apparaît judicieux.

5. CONCLUSIONS

5.1. *Ressources.* L'augmentation du nombre des cotisants, la rentabilité améliorée de l'immeuble en dépit de l'augmentation de l'hypothèque permettent un certain optimisme pour l'avenir même si les fonds placés en livrets d'épargne ont diminué et les taux bancaires fléchi.

5.2. *Prestations.* Les rapports des dernières années faisaient allusion à un aménagement des prestations, inchangées depuis 1974. Certes le rendement de l'immeuble n'est pas encore connu avec précision — il restera d'ailleurs sujet à fluctuations d'une année à l'autre — la situation telle qu'elle se dessine permet néanmoins au Conseil d'administration d'envisager diverses améliorations dès le 1^{er} janvier de cette année. Il proposera donc à l'Assemblée des délégués du printemps 1978 :

— Fr. 300.— mensuellement aux maîtres dont le traitement est amputé de 25% par suite de maladie; Fr. 600.— lorsque cette réduction est de la moitié (augmentation de Fr. 50.— et Fr. 100.— respectivement).

— Fr. 300.— durant trois mois puis Fr. 600.— pendant six mois aux collègues effectuant leur année Jaunin, à partir de l'épuisement de leur droit à toucher un salaire de l'Etat. Une seule condition: être membre de la SPV dès avant le début de la maladie...

— Mêmes prestations que ci-dessus aux membres du Fonds de Prévoyance non nommés mais inscrits sans réserve pour des remplacements au Département. Diverses dispositions règlent cependant l'octroi des indemnités: premier versement deux mois après la cessation du traitement ou le début de la maladie, adhésion à la SPV postérieure d'un an au moment précité, impossibilité de toucher deux fois les mêmes prestations dans un laps de temps fixé à deux ans, les cas litigieux étant pour le reste appréciés par le Conseil d'administration.

Ces propositions, sans compromettre l'équilibre du Fonds, apparaissent propres à résoudre le problème des jeunes brevetés réglé jusqu'ici de cas en cas, à apporter aussi une solution à la situation nouvelle née du surnombre des brevetés par rapport aux postes disponibles. Aller plus loin se serait pas sage, et ce d'autant plus que le Conseil d'administration peut décider, dans des circonstances particulièrement dignes d'intérêt, d'une aide complémentaire remboursable ou non.

5.3. *Assurance.* Qu'il s'agisse de prêts ou de dons, que le versement soit effectué sur demande ou spontanément, que le droit découle d'une situation explicitement prévue ou d'un problème personnel particulier, le Fonds de prévoyance reste une « assurance » à la disposition de tous les membres actifs de la SPV. La cotisation ou « prime » annuelle étant uniformément de Fr. 5.—, les prestations auxquelles chacun peut prétendre sont aussi les mêmes quel que soit le traitement effectif.

5.4. *En résumé,* le Fonds de prévoyance a été et s'efforce d'être toujours davantage, dans les limites de ses moyens, au service de tous les membres de la SPV qui connaissent des difficultés financières aiguës sans qu'il y ait de leur faute.

Lausanne, le 19 février 1978.

*Le Conseil d'administration du
Fonds de prévoyance SPV.*

La Chotte **JURA NEUCHATELOIS**
Entre
Neuchâtel et
La Chaux-de-Fonds
Le Centre de vacances
"La Chotte" à Malvilliers

tient ses locaux à votre disposition pour
l'organisation de vos semaines "vertes",
séminaires, camps de ski de fond ou de piste,
camps d'entraînement, colonies de vacances, etc.

Prix forfaitaires avec pension complète. Pour tous
renseignements, téléphonez au 038 33 20 66.

Etre à l'avant-garde du progrès
c'est confier ses affaires à la

Banque Cantonale Vaudoise

qui vous offre un service personnel,
attentif et discret.



Rapport financier

Caisse générale SPV

Exercice 1977

<i>PERTES ET PROFITS (résumé)</i>	<i>DOIT</i>	<i>AVOIR</i>
Cotisations, abts à l'« Educateur », etc.		369 289.05
Intérêts divers nets (./, droits de garde)		2 394.—
Remboursement de l'impôt anticipé		1 284.95
SPR : Educateur, cotisations, fonds du		
Congrès et de l'Ecole romande, délégués	178 973.90	
Fédération	11 496.20	
Impôts	523.50	
Palmes	120.—	
Contribution au Fonds de prévoyance	14 695.—	
Cours de perfectionnement, etc.	4 469.65	
Congrès, assemblées des délégués	6 671.25	
Commissions SPV et subventions	4 475.75	
Administration générale	24 823.55	
Traitements, allocations, prestations sociales	69 514.—	
Assurances RC, CAP, AVS, CP, etc.	32 199.45	
Secrétariat : loyer, chauffage, éclairage,		
conciergerie, papier, affranchissements, etc.	17 866.55	
Amortissement sur mobilier, machines, etc.	4 500.80	
Bénéfice de l'exercice	2 638.40	
	372 968.—	372 968.—
 <i>BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1977</i>	 <i>ACTIF</i>	 <i>PASSIF</i>
Caisse	378.54	
Chèques postaux	12 720.86	
Livrets de dépôts	61 328.15	
Titres	30 000.—	
Mobilier et machines	1 620.—	
Débiteurs	5 980.—	
Créanciers		2 310.60
Fortune		50 000.—
Fonds de réserve pour balance		59 716.95
	112 027.55	112 027.55

Fonds de prévoyance SPV

Exercice 1977

<i>PERTES ET PROFITS (résumé)</i>	<i>DOIT</i>	<i>AVOIR</i>
Versement de la caisse générale		14 695.—
Intérêts divers		4 869.90
Remboursement de l'impôt anticipé 1976		2 602.25
Fondation Boissier		100.—
Versement du fonds d'entretien immeuble		59 000.—
Solde compte de l'immeuble « Sur Lac »	39 956.50	
Allocations aux malades ayant subi		
une baisse de traitement	13 715.—	
Allocations au décès	2 550.—	
Secours, allocations aux orphelins, etc.	8 098.90	
Impôts, etc.	1 531.50	
Administration	5 356.75	
Assemblée et divers	1 057.95	
Réserve pour réparations	15 000.—	
Diminution		5 999.45
	87 266.60	87 266.60
 <i>BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1977</i>	 <i>ACTIF</i>	 <i>PASSIF</i>
Caisse	—.—	
Chèques postaux	33 797.79	
Cédules	7 544.50	
Titres	94 500.—	
Livrets de dépôts	696.15	
Immeubles et installations	731 874.10	
Hypothèques		588 539.55
Fonds d'entretien immeuble		—.—
Fortune pour balance		279 872.99
	868 412.54	868 412.54

RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS

I. Caisse générale

La Commission de vérification des comptes de la Caisse générale de la SPV s'est réunie le vendredi 3 mars 1978 à Lausanne.

Elle a procédé à la vérification minutieuse de toutes les pièces justificatives ; et après de nombreux pointages elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes.

Elle tient à remercier très vivement le trésorier pour l'excellente tenue des livres et l'important travail fourni.

Lors de cette vérification, elle a également contrôlé les comptes de la commission d'achats SPV et ceux de la commission Croix-Rouge Jeunesse (Fonds Mimosa).

Elle en certifie de même l'exactitude et la régularité.

Elle vous propose :

1. D'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

2. D'en donner décharge au caissier et au Comité cantonal.

3. De donner décharge de leur mandat aux vérificateurs soussignés.

Lausanne, le 3 mars 1978.

Antoinette Zeugin

Alphonse Crelier

Mary-Claude Chablaix

II. Fonds de prévoyance SPV

La Commission de vérification des comptes du Fonds de prévoyance de la Société pédagogique vaudoise, s'est réunie le vendredi 3 mars 1978 à Lausanne.

Elle a contrôlé toutes les écritures et vérifié les pièces justificatives.

Elle certifie la régularité et l'exactitude des comptes et remercie très chaleureusement le caissier et ses aides pour l'excellente tenue des livres et l'important travail accompli.

Elle vous propose :

1. D'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

2. D'en donner décharge au caissier et au Conseil d'administration.

3. De donner décharge de leur mandat aux vérificateurs.

Lausanne, le 3 mars 1978.

Les vérificateurs :

Antoinette Zeugin

Alphonse Crelier

Mary-Claude Chablaix

Statistiques

En 1977, le secrétariat a enregistré :

Mutations	955
à savoir :	
— admissions	243
— démissions et décès	120
— changements d'état civil	85
— changements d'adresse	507

Au 1^{er} janvier 1978 :

— nombre des cotisations de membres actifs et associés encaissées en 1977	3361
— effectif des membres d'honneur et honoraires	893

Secrétariat général SPV.

Rapport des commissions et délégations de la SPV

A. COMMISSIONS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Collectivité SPV de la SVRSM

Effectifs			
Hommes	916	+	34
Femmes	1621	+	89
Enfants	156	+	35
Total	2693	+	158

L'augmentation notable des membres de la collectivité SPV (malgré les démissions, les décès, les transferts, etc.) s'explique surtout par l'adhésion des nouveaux brevetés. En 1977, plus de cent jeunes collègues ont rejoint les rangs de leurs aînés. La plus forte augmentation en % est celle des enfants (+ 22 %) qui bénéficient, s'ils sont inscrits dans les cinq jours qui suivent leur naissance, d'un livret d'épargne de la BCV avec 50 francs à leur nom.

Evolution des effectifs

1973	2127	L'augmentation est de
1974	2228	26,6 % en cinq ans, ce
1975	2392	qui est particulièrement
1976	2535	réjouissant car l'équilibre
1977	2693	financier d'une caisse-
		maladie dépend en gran-
		de partie de la loi des
		grands nombres.

Une constatation alarmante

Un pointage minutieux a permis de constater qu'un certain nombre d'assurés de la collectivité SPV de la SVRSM n'étaient pas membres de la SPV ou avaient perdu le droit d'en faire partie. Rappelons que, pour y être inscrit, il faut être membre de la SPV, membre actif ou associé. Par voie de conséquence, les membres de la famille peuvent également y adhérer (conjoint, enfants et adolescents jusqu'à 20 ans).

L'appartenance à la collectivité SPV confère de tels avantages (pécuniaires notamment) qu'il est inadmissible que certains en jouissent sans acquitter leur cotisation à la SPV qui leur assure des avantages incontestables ainsi qu'une protection en toutes circonstances.

Les comptes de l'exercice 1977

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les résultats financiers ne sont pas entièrement connus (trois trimestres seulement). Les chiffres ci-dessous sont donc le fruit d'une interpolation. Résumons : Les recettes (cotisations, participations - franchises) totalisent 1 789 844 francs. Les dépenses (frais modico-pharmaceutiques, compléments d'hospitalisation, traitements hospitaliers, etc.) 1 997 330 fr.

Les subsides fédéraux et certaines récupérations de la CLM (Caisse de longues maladies, Assurance invalidité fédérale, etc.) permettent de boucler l'exercice par un boni de 39 154 fr. qui représente 14 fr. 50 par assuré et par année. Ce résultat est intéressant si l'on songe que les cotisations n'ont pas été modifiées depuis 1975 alors que les frais médico-pharmaceutiques et d'hospitalisation ont augmenté de 27 % au total.

Faiblesses et lacunes

Nous ne cherchons pas à dissimuler les faiblesses et les lacunes de l'assurance-maladie qui est réglementée par une loi fédérale datant de 1921 ! La récente tentative de révision fondamentale a échoué, on le sait, le peuple et les cantons ayant repoussé à la fois l'initiative populaire pour une meilleure assurance-maladie et le contre-projet des Chambres fédérales. Il en résulte une situation rendue encore plus difficile par la diminution massive des subventions fédérales. L'institution de nouvelles franchises (tous les trois mois pour le même traitement et pour chaque médecin consulté) n'est pas du goût des assurés, les malades chroniques particulièrement, et on les comprend... Répétons qu'il ne s'agit pas là de décisions unilatérales des caisses-maladie mais d'exigences imposées par le Conseil fédéral et par l'Office fédéral des assurances sociales.

Des lacunes subsistent dans l'assurance des soins médico-pharmaceutiques (C-D) : les soins dentaires sont remboursés de façon dérisoire, les frais de garde spéciale, d'autovaccins, d'acquisition ou de location d'appareils, d'articles orthopédiques, de lunettes, de prothèses sont des risques exclus de l'assurance.

Malgré cela, la collectivité SPV rend et rendra encore des services inestimables à ceux qui sont frappés par la maladie. Le montant payé par assuré (près de 800 francs pour l'année 1977) le démontre aisément. Il est même inconcevable qu'il y ait encore des personnes non assurées à notre époque. Ou elles sont très riches, ou elles sont inconscientes...

Hospitalisation en privé

Comme nous l'avons déjà dit souvent dans ces colonnes, le coût de l'hospitalisation en privé (clinique ou chambre privée d'un établissement régional ou cantonal) atteint des sommets tels qu'il ne faut pas s'y aventurer sans tenter d'évaluer approximativement les consé-

quences financières. Voici un cas récent, parmi d'autres :

16 jours à Fr. 130.—	Fr. 2080.—
Service privé	91.—
Anesthésie	650.—
Salle d'opération	375.—
Soins intensifs et garde spéciale	379.—
Médicaments	1078.80
Pansements	29.50
Transfusion	400.—
EMI SCANNER (?)	350.—
Radiologie	248.40
Laboratoire central	2090.—
Laboratoire microbiologie	94.—
ECG (?)	165.—
Total pour 16 jours d'hospitalisation	8030.70

A cela, il faut ajouter la note du chirurgien : 3650 fr. et l'assistance opératoire 70 francs.

Le séjour a coûté, finalement 734 fr. 50 par journée d'hospitalisation en privé. Admettons qu'il s'agissait d'un cas grave, mais personne n'est à l'abri d'opérations semblables (au double sens du terme !)

Est-il nécessaire de dire que nous sommes à la disposition des assurés pour les conseiller utilement afin qu'ils adaptent leur assurance à l'évolution des coûts hospitaliers, évitant ainsi des surprises désagréables au moment du règlement des factures.

Rappelons que tous les membres de la collectivité SPV sont actuellement assurés de la gratuité complète des soins en cas d'hospitalisation en chambre commune d'un établissement signataire de la convention vaudoise d'hospitalisation.

Quelques rappels nécessaires

L'assuré doit demander une feuille-maladie dans les trois jours qui suivent la première consultation ou visite, **quel que soit le médecin consulté.** Si le médecin est « tiers garant », joindre la feuille-maladie à sa note d'honoraires et envoyer le tout au secrétaire soussigné. Les récépissés postaux ou attestations de paiement sont inutiles puisque la caisse paie les prestations au vu des notes acquittées ou non. Pour la chiropractie et la maternité, des feuilles spéciales doivent être demandées. Ne pas demander de feuille pour le dentiste, le laboratoire ou le physiothérapeute.

Merci à tous les assurés qui demandent leurs feuilles-maladie par écrit. Les cartes de commande qui accompagnent tous les envois de feuilles-maladie sont très appréciées. N'y ajouter aucun commentaire ou renseignement additionnel : les

PTT accordent une taxe de faveur de 20 centimes mais n'acceptent pas d'adjonctions et prélèvent une forte surtaxe en cas d'abus.

Il me reste à vous souhaiter, chers collègues, une bonne santé : c'est le plus précieux des biens !

Lausanne, le 27.2.78.

Fernand Petit.

Commission formation continue de la SPV (CFCV)

L'année 1977-1978 de la CFCV a été caractérisée par les points suivants :

— l'élaboration du programme des cours 1978-1979 à proposer au CPV, soit un total de 30 propositions fort bien structurées par les correspondants ou des particuliers. Il est à noter l'impact surprenant du bulletin d'inscription paru dans l'« Educateur ». La CFCV remercie les collègues qui lui ont envoyé leurs propositions. A ce jour, le Centre de perfectionnement ne nous a pas encore communiqué le résultat de l'examen de ces propositions ;

— l'ouverture d'une rubrique «CFCV» dans l'« Educateur », lancée par une série d'articles développant le problème de l'Education permanente. Nous pensons poursuivre dans cette voie et souhaitons la collaboration de nombreux collègues intéressés par les problèmes de la formation continue et du perfectionnement en général (recyclage ou formation complémentaires) ; nous sommes prêts à faire paraître les idées et les expériences que vous voudrez bien nous envoyer en la matière ;

— l'augmentation du nombre des correspondants et la prise de conscience progressive de ceux-ci des problèmes de la formation continue ; plusieurs d'entre eux ont participé à la Journée éducation permanente SPR de Montreux du 26 novembre 1977 ; la CFCV les remercie de cette preuve de leur intérêt pour ses problèmes, qui sont en fait ceux de tous les enseignants ; nous souhaitons qu'ils aient trouvé à Montreux, matière à réflexion ;

— la difficulté de faire participer les enseignants à des actions de formation continue ; là encore, la tâche des correspondants CFCV n'est pas facile.

Au cours de cette année, le président de la CFCV s'est rendu dans plusieurs sections et associations pour y rencontrer les collègues de la base. Ces visites doivent pouvoir être poursuivies et intensifiées dans la mesure du possible, car elles prouvent que les contacts personnels sont les plus fructueux.

Pour l'année à venir, la CFCV se propose de poursuivre dans la direction prise

jusqu'à maintenant et vise notamment les objectifs suivants :

- la décentralisation des cours de perfectionnement ;
- la multiplication des groupes de travail et de recherche ;
- la diversification des formes d'action de la formation continue ;
- la création de groupes de collaborateurs autour des correspondants ;
- le développement d'une plus grande coordination entre les correspondants ;
- la constitution d'un fichier de renseignements sur l'activité de groupes de travail existant dans le canton.

J.-C. Mauroux.

Commission Croix-Rouge de la jeunesse

Composition de la commission :

Président : M. Daniel Notter, 1065 Correvon, tél. (021) 95 60 51.

Secrétaire : M. Roland Maillard ; **Trésorier :** M. Philippe Aubert.

Secrétariat romand : M. James Christe, av. Tivoli 60, 1007 Lausanne, téléphone (021) 25 95 25.

Membres : Mmes et Mlles Madeleine Braissant, Gisèle Jaccard, Sylvie Meylan, Michèle Niederer, MM. André Bouquet, Jean-François Ceppi, Bernard Longchamp.

Délégué CC SPV : M. Roland Doudin.

L'année 1977 fut marquée par l'activité de divers groupes de travail, à savoir :

- gestion du Fonds Mimosa ;
- promotion de la vente Mimosa en vue du 30^e anniversaire ;
- deuxième tournoi vaudois de premiers secours pour écoliers ;
- réception en parrainage des deux cars de l'amitié ;
- préparation de la Rencontre internationale CRJ 1979 ;
- KID 1977 ;
- exposition à « La Placette » à Vevey ;
- collaboration à la rédaction des feuillets d'information « Contact » (CR Jeunesse).

Secourisme

Deuxième tournoi vaudois

Depuis 1973 l'enseignement du secourisme dans les écoles a été pris en charge par le DIP. Sensibiliser les jeunes à l'appel humanitaire que comporte cette discipline a été une des raisons qui a poussé la CRJ à mettre sur pied le tournoi vaudois de premiers secours pour écoliers.

Le premier tournoi vaudois a été organisé à Vevey en 1975.

Le deuxième tournoi de secourisme organisé en terre vaudoise s'est déroulé le 14 mai 1977 à Yverdon.

Ce concours, auquel une centaine de jeunes gens et de jeunes filles de 14 à 16 ans ont participé, a été organisé par la CRJ de la Suisse romande, en collaboration avec les Samaritains et la Société pédagogique vaudoise, ainsi que la section CR yverdonnoise.

Les participants, qui provenaient de toutes les régions du canton de Vaud et qui avaient tous suivi un cours de sauveteurs, ont eu à démontrer leurs connaissances en matière de premiers secours ; accidents de la circulation, hémostase, réanimation. Encadrés par des moniteurs ils ont concouru par groupes de quatre.

L'autre partie du concours devait amener les jeunes à réunir leurs connaissances de la Croix-Rouge.

De plus, une heure était consacrée à la création d'un album destiné à être envoyé dans un pays étranger. Chaque groupe a donc fait son album qui était souvent un véritable petit chef-d'œuvre.

C'est sur une note de bonne humeur, animée par l'orchestre du Foyer de St-Joseph/Courtepin que s'est terminée cette journée dont beaucoup auront gardé un bon souvenir.

Les deux classes lauréates de ce concours (La Tour-de-Peilz et Penthalaz) ont représenté le canton de Vaud au tournoi national.

Tournoi national

Le quatrième tournoi national de premiers secours pour écoliers s'est déroulé à Berne les 24/25 septembre 1977. Une centaine d'élèves représentaient 11 cantons participant à cette manifestation. Les deux équipes vaudoises se sont classées brillamment au 2^e et 3^e rang dans les domaines des premiers secours et des connaissances de la Croix-Rouge. Une épreuve spéciale portait sur la connaissance de la Suisse. C'est l'équipe de La Tour-de-Peilz qui s'est classée au 1^{er} rang. Deux délégués CRJ/SPV ont représenté la commission à cette manifestation.

Sauvetage nautique

Le tableau ci-dessous comparatif 1977 (1976) montre la répartition des différents cours organisés dans le canton de Vaud pour l'obtention du brevet de Jeune sauveteur. Il est heureux de constater le développement réjouissant de ce secteur. Un grand merci à tous les moniteurs qui donnent ces cours bénévolement. Rappelons que les brevets sont délivrés conjointement par la Société suisse de sauvetage et la CRJ. Merci à la direction de l'Instruction publique qui, par sa commission cantonale du Sport-Toto, nous a accordé un subside pour nous aider à financer ces cours dont le coût total s'élève à **2808 fr. 90.**

Localité	Nombre de cours	Brevets réussis		Total
		Filles	Garçons	
Aubonne	— (1)	— (1)	— (2)	— (3)
Avenches	1 (—)	17 (—)	33 (—)	50 (—)
Lausanne	9 (6)	74 (47)	110 (63)	184 (110)
Morges	2 (3)	21 (24)	22 (20)	43 (44)
Nyon	1 (1)	3 (3)	8 (7)	11 (9)
Orbe	— (1)	— (4)	— (5)	— (9)
Prilly	1 (2)	4 (18)	20 (17)	24 (35)
Pully	1 (3)	— (20)	5 (30)	5 (50)
La Sarraz	— (1)	— (7)	— (3)	— (10)
Vallorbe	— (1)	— (16)	— (10)	— (26)
Villars	1 (—)	2 (—)	17 (—)	19 (—)
Yverdon	1 (1)	4 (8)	6 (6)	10 (14)
	17 (20)	125 (147)	221 (163)	346 (310)

Mimosa

Le produit de la vente Mimosa 1977 pour la Suisse se monte à 453 123 fr. 90 dont 117 121 fr. 80 (25,8 %) pour le canton de Vaud. La part de la Croix-Rouge pour les Vaudois s'élève à 75 820 fr. 15 dont 35 210 fr. 60 confiés en gestion au Fonds commun Mimosa des écoles vaudoises (en cas de bouclement des comptes 1977 suffisamment tôt par le caissier, quelques lignes seront envoyées ultérieurement en complément de ce rapport).

Afin de promouvoir au mieux le développement de cette vente sympathique dont le bénéfice est consacré aux enfants de nos écoles, un effort particulier a été fait pour établir avec précision les villages vaudois touchés par la vente. Travail important et compliqué fourni par les nombreux groupements scolaires. La commission voulait marquer par là l'importance qu'elle accorde à cette promotion plus spécialement en vue du 30^e anniversaire, célébré en janvier 1978.

Rappel important

Toute demande au Fonds Mimosa doit être adressée au président de la commission à 1065 Correvon.

Cars de l'amitié

Depuis leur mise en service en 1965 et 1972, les deux cars de l'amitié de la CRJ sillonnent les routes de notre pays, apportant aux handicapés qu'ils emmènent en excursion un peu de joie et de dépaysement dans leur vie souvent monotone. Quelques chiffres illustrent cette activité remarquable :

	Nombre de passagers	Kilomètres parcourus	Nombre d'excursions
Grand car	43 236	341 850	2 165
Petit car	13 091	162 723	932
Total	56 327	504 573	3 097

En 1977 les deux cars ont parcouru à eux deux 71 690 km., transportant 6592 handicapés au cours de 389 excursions. Au cours de la saison (avril à décembre) ils ont roulé chacun pendant 36 semaines dont 13 semaines pour le grand car et 15 semaines pour le petit car en Suisse romande. Plusieurs classes vaudoises ont invité le car à leur rendre visite. L'accueil avec fleurs, chants, danses, petits spectacles et même goûters fut chaque fois chaleureux et émouvant. Merci aux maîtres et aux élèves qui ont compris l'importance de ce geste si simple et qui fait toujours plaisir.

La Commission CRJ/SPV soucieuse de mieux faire connaître les cars de l'amitié, projette la réalisation d'un court-métrage 16 mm sur les cars, qui pourrait être tourné en 1978.

Pharmacies

Le secrétariat romand CRJ a livré 48 pharmacies dans différentes classes. Depuis plusieurs années, la CRJ a fourni à des écoles à des conditions particulièrement avantageuses des pharmacies scolaires adaptées aux besoins des classes. Le stock de ces boîtes très demandées est malheureusement épuisé et la fabrication supprimée. Une nouvelle solution est cherchée pour le remplacement de cet article. Malheureusement, jusqu'à nouvel avis, il ne sera plus possible d'honorer les commandes des différentes classes.

Camp d'amitié CRJ 1977

Pour un certain nombre d'enfants et de jeunes handicapés le mot « vacances »

ne signifie rien ou peu de choses. Les jeunes peuvent leur apporter un peu de joie en s'occupant plus particulièrement d'eux durant cette période.

Du 2 au 16 juillet 1977 le secrétariat romand CRJ a organisé à l'intention des jeunes et plus spécialement des étudiants des écoles normales, un camp d'amitié à la Cité des enfants à Saint-Légier-sur-Vevy. Ces jeunes ont eu l'occasion de vivre en groupe une expérience de vacances dans un esprit d'entraide. Les activités avec les enfants handicapés comprenaient : l'aide au lever, aux repas, à la toilette, l'accompagnement aux cours de petites promenades, à diverses animations sous forme de soirées, de jeux, d'activités créatrices manuelles. Ils ont également suivi un cours de sauveteurs, ceci pour l'obtention du permis de conduire, et participé à des discussions et des débats sur de nombreux thèmes.

Cette expérience sera renouvelée en 1978.

La Commission a suivi avec intérêt cette activité nouvelle.

Bulletin « Contact (Croix-Rouge) Jeunesse »

Les feuillets d'information « Contact Jeunesse » ont paru 3 fois durant l'année. Destinés aux enseignants de Suisse romande et à leurs élèves, ils sont diffusés en 10 500 exemplaires. Le numéro de décembre présentait entre autres des suggestions pédagogiques exploitables pour le lancement d'une opération d'aide à la Haute-Volta (puis des écoles romandes). Divers membres de la Commission ont collaboré à la préparation de cette publication. Les collègues qui souhaitent la recevoir, peuvent s'adresser au secrétariat romand CRJ.

Contacts internationaux

Le président de la Commission a représenté la CRJ à une rencontre internationale de jeunesse qui s'est tenue à Belgrade du 4 au 10 septembre 1977. Le thème traité dans cette conférence : La Croix-Rouge facteur de paix.

Durant le mois de juillet 120 jeunes handicapés sociaux de la province de Hainaut (Belgique) ont eu l'occasion de vivre en Suisse une expérience de vacances basée sur la découverte du milieu. Quelques membres de la Commission ont eu l'occasion de les rencontrer et d'avoir des échanges intéressants avec les responsables de leur encadrement et des délégués du service provincial de la jeunesse lors d'une visite à la Croix-Rouge Suisse à Berne.

Rencontre internationale 1979

Plusieurs séances de la Commission ont été consacrées à la préparation d'une ren-

contre internationale CRJ qui se tiendra dans le canton de Vaud en 1979. Les participants seront des enseignants ou des futurs enseignants âgés de 20 à 25 ans provenant des divers pays d'Europe. Le thème principal de ce séminaire sera la diffusion des conventions de Genève dans les écoles.

Divers travaux de la Commission

La Commission CRJ/SPV s'est réunie 7 fois au cours de l'année. En plus, de nombreuses séances ont été nécessaires pour développer le programme élaboré.

Des contacts ont été repris avec la Commission CRJ regroupant les enseignants secondaires. La collaboration pour la rencontre internationale 1979 a été décidée. Les envois des procès-verbaux avec la commission homologue de la Société pédagogique jurassienne permet de maintenir des contacts amicaux avec ces collègues.

Répondant à l'appel lancé par la CRJ, de nombreuses classes vaudoises ont tricoté des couvertures à destination des écoles enfantines d'Algérie. 150 couvertures ont pu être envoyées au nom des écoles suisses.

La Croix-Rouge a été présente à KID 1977 avec son programme de cartes d'amitié international. La Commission a apporté son concours à cette manifestation. Près de 1800 cartes furent dessinées et acheminées dans 80 pays différents.

En date du 1^{er} juillet 1977, le secrétariat romand CRJ a transféré ses bureaux au numéro 60 de l'avenue Tivoli, à Lausanne.

Conclusion

Le secrétariat CRJ, tenu par M. Christe, reste en tout temps à votre disposition à l'avenue Tivoli 60 à Lausanne. A M. Christe, à mes collaborateurs bénévoles, j'adresse un chaleureux merci pour leur dévouement et leur travail qui permettent aux écoliers vaudois de réaliser l'un des trois objectifs de la Croix-Rouge Jeunesse : éducation à l'hygiène et à la santé, entraide, amitié et compréhension internationale.

D. Notter.

Commission SPV des fournitures scolaires

Comme chaque année, notre commission a été invitée à prendre connaissance des feuilles de réquisition pour 1978-79, à y apporter des modifications, à formuler des vœux et remarques.

Nous remercions MM. Pasche et Paudon de bien vouloir consulter le corps enseignant par notre intermédiaire et de maintenir ainsi un fort utile esprit de collaboration.

L'ouverture des classes de 4^e Rn a posé quelques problèmes de livraison dans des délais normaux : n'oublions pas que tout un matériel nouveau était à créer dans un laps de temps très court. Un gros effort est entrepris pour qu'une telle situation ne se répète pas avec le matériel de 5^e.

Par mesure d'économie et de rationalisation, la commission aimerait diminuer le nombre des cahiers et celui des formats à disposition. Elle aimerait connaître votre opinion sur la proposition suivante :

— degré inférieur : 8 cahiers par élève, format A5 ;

— degrés moyen et supérieur : 12 cahiers par élève, format A4.

Le format A5 serait supprimé dès la

3^e : est-ce trop tôt ? Quant au format B5, il serait tout simplement abandonné. La commission attend vos remarques à ce sujet, ainsi que toute critique ou suggestion. Mais, attention : l'ECONOMIE reste de rigueur !

Pour la commission SPV,
Charles Roux.

Commission d'achats SPV

La Commission d'achats (CA-SPV) a quelque peu souffert du profond renouvellement au sein du Comité cantonal SPV. Elle s'est néanmoins reconstituée au début de l'année sous la présidence du



Tournoi national de premiers secours pour écoliers à Wabern. — Que faire lorsqu'un camarade se blesse lors d'une chute à vélo ? (photo : CRJ)

soussigné. Le secrétaire général Paul Nicod a grandement favorisé le redémarrage. Trois autres collègues lausannois ont accepté d'œuvrer dans cette commission. Qu'ils soient remerciés du travail qu'ils consentent au service des collègues de Vaud et d'ailleurs.

Une nouvelle offre a paru en février proposant une intéressante souscription d'encyclopédies Bordas. Le succès aurait pu (ou dû) être plus grand : la CA-SPV n'offre en effet que des articles défiant toute concurrence de prix. Nous avons par exemple renoncé à vous proposer des dictionnaires à un prix sensiblement égal à ceux pratiqués dans certaines grandes surfaces de la place ou de la périphérie.

La Commission d'achats est bien entendu à votre disposition et accepte volontiers des propositions d'offres. Son principe : rendre service au plus grand nombre par des articles de qualité indiscutable, à des prix exceptionnels.

Richard Pasche.

B. COMMISSIONS OFFICIELLES

Commission de la Centrale de documentation scolaire pour 1977

Le 14 décembre 1977, la commission a siégé dans les nouveaux locaux du chemin de Maillefer. Elle a pris congé de son directeur, M. André MORET, qui se retirait après huit années consacrées à la direction, à la modernisation et à l'extension de la centrale. M. François BETTEX, chef de service, lui a exprimé la reconnaissance du département et du corps enseignant.

M. Jean-Louis CORNAZ lui a succédé et, grâce aux excellentes possibilités présentées par le nouveau bâtiment, il pourra améliorer encore l'instrument, qui offre désormais ses services aux maîtres primaires, secondaires et professionnels. C'est dire que la commission sera élargie... et rajeunie ; le soussigné a remis son mandat à la SPV ; M. Hermann ROCHAT, dont le sens pratique et le savoir-faire ont contribué à l'essor de la CDS, se retire également.

Le numéro 1 de PERSPECTIVES rappelle la carrière et les mérites de notre collègue André MORET ; il présente aussi les nouveaux locaux et lance un appel à la collaboration de tous les enseignants. Chacun voudra bien s'y rapporter.

Ceux qui se retirent souhaitent à leurs successeurs autant de plaisir et d'intérêt qu'ils en ont trouvé eux-mêmes au sein de la commission et forment leurs meilleurs vœux pour la CDS et ses nouveaux responsables.

J.-J. Desponds, Colombier (VD).

Commission disciplinaire

Rappelons tout d'abord que cette commission s'intitule « Commission disciplinaire pour les fonctionnaires administratifs ». Elle étudie donc les cas qui peuvent se présenter dans l'ensemble du personnel de l'Etat, sauf le personnel judiciaire.

Désignée par le Conseil d'Etat, elle est formée de trois délégués de l'Etat et de trois délégués du personnel. Actuellement, deux enseignants sont délégués du personnel : Maurice Clavel, d'Yverdon, et le soussigné. Ils sont membres à la fois de la SPV et de la SVMS.

La commission siège à la demande du fonctionnaire soumis à une enquête disciplinaire. Elle étudie le dossier, entend l'intéressé, et formule un préavis à l'intention du Conseil d'Etat.

En 1977, la commission a siégé à plusieurs reprises, en octobre, novembre et décembre, pour étudier un dossier particulièrement volumineux et compliqué. Ce travail ne concernait pas des membres du corps enseignant.

**
*

Au terme d'une activité commencée en 1963, je tiens à relever l'excellent esprit qui a toujours animé les débats, parfois difficiles, de cette commission. Tenus à la discrétion la plus grande, vos représentants ne peuvent présenter qu'un rapport très général, sans détail aucun ; on comprendra facilement cette retenue. La confiance que nos associations m'ont faite si longtemps n'en est que plus méritoire, et je les en remercie vivement.

Georges Bovay.

Caisse de pensions

L'un des événements marquants de 1977 pour la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et pour ses affiliés a été l'adoption par le Grand Conseil de la révision partielle de la loi sur la Caisse de pensions (loi CPE). Le Comité SPV, dans son bulletin d'information de l'été 1977 vous a fait connaître les articles modifiés et a publié de larges extraits de l'exposé des motifs. Il nous paraît cependant bon de rappeler 3 modifications importantes :

1. (Art. 52) Amélioration de la créance (valeur de transfert) pour le libre passage dans une autre caisse lorsque le fonctionnaire quitte son emploi.

2. (Art. 56) Dispositions nouvelles pour les fonctionnaires dont le temps de travail (taux d'activité) est diminué. On ne pouvait se limiter à prendre en considération, pour fixer le montant de la pension, le

dernier traitement cotisant (art. 11) — surtout si l'activité avait diminué en fin de carrière. Selon le nouvel article, il est désormais tenu compte des degrés d'activité précédents.

Exemple :

40 ans d'activité

35 ans à 100 % et 5 ans à 50 %
 $(35 \times 100) 3500 + (5 \times 50) 250 = 3750$

$3750 : 40 = 93,75 \% =$ taux d'activité déterminant pour le calcul du montant de la pension. Ces nouvelles dispositions apportent donc une nette amélioration et pourraient être un premier pas vers ce que l'on appelle « la retraite à la carte ».

3. L'article 4 modifié concerne les personnes engagées par contrat civil. Un tel contrat doit prévoir l'affiliation à la CPE. Un règlement fixera les cas dans lesquels l'assurance est exclue ou facultative.

Ce règlement sera élaboré par la commission Rochat et vos représentants ont demandé que ce règlement, à adopter par le Conseil d'Etat, soit tenu à disposition des assurés et que chaque association en reçoive un exemplaire.

La modification de l'art. 102, demandée par la caisse et par les représentants des associations du personnel n'a pas été soumise au Grand Conseil par le Conseil d'Etat (voir ci-dessous).

Chaque affilié de la CPE a reçu en fin d'année le rapport de gestion pour l'exercice 1976 et a pu se rendre compte de l'état tout à fait satisfaisant de la caisse.

Le taux de rendement des capitaux a atteint en 1976 son maximum. Mais ce haut niveau ne se maintiendra pas et déjà le taux d'intérêt sur les nouvelles obligations se situe en dessous du taux technique. D'autre part, la Caisse de pensions éprouve de réelles difficultés pour le placement de ses capitaux (92 millions en 1976). La loi fixe (art. 102) la nature des placements de la caisse et l'oblige souvent à des placements de fonds dans les secteurs les moins rémunérateurs. C'est pourquoi, dans sa séance du 20 décembre 1977, l'Assemblée des délégués de la CPE, où nous sommes vos représentants, a demandé, de manière pressante, au Conseil d'Etat, de modifier l'art. 102 et d'auto-riser la caisse à une meilleure diversification des placements, et ceci dans l'intérêt de tous les affiliés, et pour éviter l'effondrement des rendements.

En conclusion, signalons encore que l'étude par vos représentants, des modifications de la loi de la CPE en fonction de la loi sur le 2^e pilier, a été mise en veilleuse l'an passé et ne pourra être reprise que lorsque la « loi cadre » fédérale (nouvelle version) sera à notre disposition.

Claudine Mathez, Jean-Pierre Monod.

Ecole Pestalozzi

Le 4 juin 1977, l'institution d'Echi-chens, filleule de la Société pédagogique vaudoise, a célébré le 150^e anniversaire de sa fondation par un neveu de Pestalozzi. Le même jour se tenait l'assemblée générale de l'association et pouvait également être fêté l'achèvement du gros œuvre des constructions. Maurice Mayor vous a renseignés sur ces divers objets tout au long d'une page du numéro 26 de l'« Educateur ». Insistons cependant sur l'esprit de collaboration, le dévouement et l'enthousiasme tant des élèves que de tout le personnel et de la direction durant les mois de préparation qui devaient aboutir au succès d'affluence et de qualité des journées commémoratives. Le comité désirait une fête champêtre complète et variée le samedi et quelques autres manifestations avant ou après (récital de Ricet Barrier le vendredi soir, concert au temple de Morges le dimanche, etc.) ; il espérait aussi éviter deux écueils : le financement de la manifestation par des fonds recueillis en faveur des buts éducatifs de l'œuvre, inversément son avilissement en une simple occasion de récolter de l'argent. Le très léger excédent qui est apparu lors du bouclage des comptes permet de dire que, là aussi, l'objectif fut atteint.

Le travail éducatif et pédagogique en faveur de 45 à 48 enfants s'est poursuivi tout au long de l'année, bénéficiant d'une équipe particulièrement compétente et fidèle. Désireux de sortir les pensionnaires de l'isolement, de les mettre en relation avec l'extérieur, de leur donner des conditions de vie qui se rapprochent le plus possible de celles des autres écoliers, comité et direction, en plein accord, ont accueilli quelques élèves externes dans les classes, supprimé les fêtes de confirmation et de Noël de la maison au profit d'une participation à celles du village, autorisé des enfants à fréquenter des sociétés locales, organisé des rencontres sportives ouvertes à tous les jeunes de la région, etc. C'est le même souci qui a fait bâtir un bâtiment scolaire distinct et distant des logis : chaque enfant connaîtra dorénavant le chemin des écoliers ; le déplacement ne se limitera plus, comme c'est encore le cas pour plusieurs, à simplement changer d'étage.

Directeur, enseignants et éducateurs ont déjà réfléchi seuls ou ensemble à leur installation dans les nouveaux bâtiments, à l'emploi le plus judicieux en particulier des classes-ateliers spacieuses, accueillantes, bien équipées qui seront à disposition et dont l'occupation doit coïncider avec une redéfinition de la prise en charge pé-

dagogique. Si l'avancement des travaux peut se poursuivre à peu près conformément au programme, ainsi que c'est présentement le cas, le déménagement pourrait en effet s'effectuer la veille de la prochaine année scolaire.

La proximité des chantiers, même si elle est un encouragement et une promesse, n'en ajoute pas moins aux difficultés d'un personnel singulièrement mis à contribution en cette année d'anniversaire et de construction. Il mérite quel que soit le secteur où il agit, ainsi que la direction, toute notre admiration et nos remerciements.

Nicod Paul.

Mémise

Quelques nouvelles des rives du lac, du côté de Lutry.

L'effectif des admissions fut en légère baisse l'an dernier, avec un sensible glissement de l'âge moyen des élèves vers la fin de la scolarité.

Résultante : effort principal axé, en 1977, sur la mise en place d'une section de transition (16-18 ans). Préprofessionnelle avant tout, cette orientation, centrée sur la recherche du maximum de chances d'autonomie et d'intégration sociale, s'échafaude sur la base des cinq étapes suivantes :

1. Petites responsabilités à l'intérieur
2. Activités pratiques de la maison
3. Préstages
4. Stages de comportement
5. Stages en vue du choix d'une profession à l'extérieur

En juillet, à la suite de ces derniers essais, les jeunes filles qui nous quittèrent ont choisi, pour la majorité d'entre elles, la cuisine, la lingerie, l'hôtellerie, les homes pour personnes âgées. Les expériences acquises, grâce à la bienveillance et la gentillesse de la population de l'Est lausannois, ne sont sans doute qu'une étape, mais combien souhaitée, bénéfique, appréciée, de l'option professionnelle.

De plus, une planification nouvelle de l'horaire des responsables, ménageant en cours de semaine un certain nombre de temps forts, a largement contribué à l'amélioration des conditions d'encadrement, et facilité rencontres et échanges.

L'insertion professionnelle des jeunes filles préoccupe toujours davantage chacun des parents et des responsables. Les patrons gratifiants, sachant encourager, ne délaissant pas l'aspect affectif, se dénichent encore plus ou moins facilement. Grâce au dévouement de tous, de la direction à l'éducatrice, de la spécialiste à la stagiaire, que les efforts consentis par chacun permettent aux jeunes quittant

Mémise de se créer une place à leur mesure dans notre société, et, surtout, qu'elles y soient heureuses, voilà notre souhait. Merci à toutes et à tous ceux qui y contribuent.

Je terminerai en citant simplement quelques événements de la vie de la maison l'an passé, lesquels se classent tout naturellement parmi les grandes joies, et sont autant de souvenirs dont beaucoup reparleront : fête de fin d'année, camp de ski (avec personnel in corpore), participation aux fêtes d'Yverdon (Pestalozzi), quinzaine de camping en juillet. Quelques jalons heureux et bienvenus.

N. B. Un vif merci à toutes et à tous les collègues, qui, en mai de chaque année, participent, avec leur classe, à la collecte des écoles.

R. Doudin.

GRETI

Au cours de l'année 1977-1978, le GRETI a poursuivi ses recherches et activités en vue de réaliser les objectifs principaux suivants :

- développement du concept de l'Education permanente ;
- contacts entre chercheurs et praticiens de l'enseignement ;
- rééquilibrage de ses finances.

Concernant le premier point, le GRETI continue ses investigations et, tout en collaborant étroitement avec la FSEA, est entré en contact avec la Société suisse pour la recherche en éducation. Il s'avère que les deux groupes poursuivent parallèlement des tâches communes. Un projet de collaboration, voire de fusion est à l'étude. De même, un rapprochement entre le GRETI et la GLM (groupe similaire alémanique) est également prévu, notamment sous la forme de séminaires d'été communs.

Au niveau des contacts entre chercheurs et praticiens de l'enseignement, il est à signaler les visites faites par le président du GRETI auprès de responsables des départements de l'instruction publique romands, contacts fructueux qu'il importe de renouveler au moins une fois par année. On peut cependant regretter que ces contacts ne se fassent ou ne puissent se faire qu'à un échelon supérieur, alors que les enseignants eux-mêmes, praticiens par excellence, ignorent pour la plupart les activités, voire l'existence du GRETI.

Il est à relever également un point très positif : le redressement financier du GRETI, puisque le dernier exercice se boucle par un excédent de recettes. Ceci est dû pour une bonne part à une réduction des charges et à une limitation de certaines actions.

Pour 1978, le GRETI a élaboré un programme varié de manifestations, dont notamment les séminaires d'été du 3 au 13 juillet ; citons également son assemblée générale prévue pour le 3 mars prochain. A cette occasion, le GRETI doit renouveler son bureau et le conseil s'est déjà penché sur une éventuelle restructuration et une modification de ses statuts. Il a constaté en effet certaines difficultés à réaliser concrètement les actions prévues jusqu'au bout. Beaucoup pensent à une réduction du nombre des conseillers, cet organisme paraissant trop lourd. La question reste ouverte : faut-il doter le GRETI d'un conseil restreint formé de personnes qui s'engagent à fond et appuient le bureau dans la concrétisation des travaux à accomplir, ou doit-on conserver un organe consultatif et représentatif de la plus large couche possible de milieux intéressés à la recherche en éducation ? L'assemblée générale en décidera le 3 mars prochain...

J.-C. Mauroux.

Brochures OSL

Un coup de frein a été donné dans le programme d'édition ; on espère cependant qu'il ne sera que momentané et une prochaine reprise peut être envisagée. A titre comparatif, nous avons donc :

	1976	1975
Nouveautés	40 titres	50 titres
Réimpressions	6 titres	14 titres
Tirage de nouveautés	479 295 ex.	538 012 ex.
Tirage de réimpressions	198 270 ex.	257 912 ex.

Le chiffre d'affaire de la vente par contre est remonté et le mouvement de recul a pu être stoppé, ce qui est réjouissant ; en effet, en 1976, ont été vendues 990 704 brochures contre 916 646 en 1975.

Un effort a aussi été entrepris pour réduire les dépenses, ce qui a permis une épargne de 184 382 fr. Mais, malgré les dons et subventions importants, 181 643 francs, les comptes accusent encore cette année un excédent des dépenses de 60 466 francs.

Roland Curchod.

Pro Familia

Parmi les nombreuses activités de la Ligue Pro Familia, celle, confiée à la commission des « Jardins Robinson », a fait l'objet de plusieurs rapports. L'idée en a été diversement accueillie, malgré plusieurs réalisations. L'appel, lancé à maintes reprises aux enseignants, n'a guère suscité de réaction.

Jusqu'ici, cette action de Pro Familia était menée conjointement avec celle de

Pro Juventute ; désormais, la tâche de Pro Familia se limitera à la réservation de terrains pour places de jeux libres, à la sensibilisation des parents au besoin de jeux pour leurs enfants ; Pro Juventute, mieux équipé et plus spécialisé, s'occupera de l'ouverture des Jardins Robinson.

Une autre tâche de Pro Familia — qui a peu, ou... pas du tout suscité de réaction des enseignants — c'est l'éducation sexuelle à l'école, donnée par l'équipe de Pro Familia. Le rapporteur serait heureux d'entendre les enseignants s'exprimer sur ce sujet : il pourrait ainsi valablement porter la gerbe de critiques ou de fleurs auprès de la Ligue Pro Familia.

Deux sujets qui, aux yeux du soussigné, devraient s'insérer dans l'actualité scolaire ou, au moins, provoquer quelques réactions de la part des enseignants.

Ed. Paillard.

Journaux d'enfants

Savez-vous que l'édition du « Crapaud à Lunettes » et du « Chat Botté » est soutenue financièrement par Pro Juventute ?

Chaque année, nos classes s'occupent de ventes en faveur de cette œuvre dont bénéficient nos enfants. Nous sommes donc directement concernés.

Il semblerait pourtant que la publicité passant essentiellement par le canal des maîtres n'est pas efficace. Quelles en sont les raisons ?

J'ai voulu vous poser la question dans l'« Educateur », N° 40 du 16 décembre ; une seule réponse m'est parvenue de la part d'un collègue qui s'est occupé de près de l'édition des journaux d'enfants.

Je dois en conclure que nous ne sommes pas particulièrement passionnés par ce problème ! Oh ! je sais bien que l'avalanche de paperasses dont nous sommes bombardés en début d'année scolaire nous irrite. Cependant, vous savez comme moi l'influence que le maître peut avoir sur le choix de ses élèves.

Rien n'est pire que l'indifférence ! Nous avons besoin de votre appui et de vos réactions pour apporter des remèdes à l'état de santé déficient de ces publications qui pourraient être un apport à notre enseignement. Un intérêt de votre part serait aussi un encouragement pour l'éditeur.

Ceci dit, voici les solutions à l'étude :

Le Chat Botté : une édition en allemand de ce journal a commencé de paraître. 700 abonnements ont pu être récoltés jusqu'à maintenant et il semblerait que cela ne doit pas en rester là. Il s'agit du même journal mais avec des textes adaptés en allemand. Les frais de clichés étant les mêmes, cette solution permettrait un meilleur équilibre financier.

Le Crapaud à Lunettes : il pourrait être remplacé par un journal faisant suite au « Chat Botté », et concernerait les enfants de 9 à 12 ans. Il nous paraît utopique de rallier les enfants de 9 à 16 ans, comme c'était le cas jusqu'à maintenant. Le C.A.L. serait édité jusqu'à fin 1978 pour honorer les abonnements en cours.

En conclusion, j'ose espérer que vous saurez réserver un accueil favorable à la publicité qui vous parviendra pour la prochaine année scolaire, que vous prendrez un petit moment de votre temps précieux pour en parler avec vos élèves et que vous vous manifesterez si vous avez des critiques à formuler. D'avance, un grand merci !

Catherine Gygax.

Répertoire CVAJ

Le soussigné représente la SPV dans le groupe responsable du « Répertoire » que patronne le Centre vaudois d'aide à la jeunesse.

Le but de ce répertoire consiste :

- à offrir des maîtres compétents à l'écologiste, l'apprenti ou l'étudiant en difficulté passagère, comme aussi à l'adulte en voie de formation professionnelle ;
- à proposer aux intéressés des cours soigneusement adaptés.

Ce répertoire fonctionne depuis plus d'une année. Pour cette première période, il a répondu au mieux aux demandes émanant surtout d'apprentis. Une statistique des demandes sera établie à la fin de la présente année scolaire.

Pour l'instant, le répertoire exerce une activité qui semble se cantonner plus particulièrement dans la région lausannoise ; mais le CC SPV s'est déclaré favorable à une extension de cette activité à l'ensemble du canton.

Chacun aura pu lire dans l'« Educateur », n° 2 du 13 janvier 1978 que le CVAJ cherche des répétiteurs.

Adresse : Centre vaudois d'aide à la jeunesse, 6, ch. de Pré-Fleuri, 1006 Lausanne.

Jean Ribolzi.

CEMEA, groupement vaudois

1977, une année semblable aux autres quant aux activités :

- stages de formation pour moniteurs de centres de vacances ;
- activités de perfectionnement dont certaines eurent un succès « fou ».

1977, une année semblable aux autres quant aux interrogations, aux recherches pédagogiques et aux moments d'enthousiasme. Mais n'ont point manqué les instants de creux de vague dus aux incom-

préhensions de certains organismes extérieurs.

1977, une année pas comme les autres quant à l'organisation :

— démission du président Jean-Pierre Mora, démission qui deviendra effective le 31 décembre 1978 ;

— révision des statuts permettant de

mieux accorder la théorie à la pratique en vigueur depuis trois ans.

1977 aura vu la prise en charge collective des CEMEA : le groupement vaudois n'est plus désormais porté par deux ou trois personnes mais par une équipe de travail. La relève est ainsi mieux assurée.

Jean-Louis Mathys.

Rédactrice de la rubrique vaudoise :
Mlle Monique Schafroth 13, Praz-Bérard,
1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

TÉLÉVISION ÉDUCATIVE

TV - SCOPIE

« RETOUR DU CIRQUE BLANC »

Diffusion le 11 avril 1978

Durée : 30 minutes.

Cette émission a la particularité d'être très dépendante de la phase de « démarrage » de la Télévision éducative. En effet, le 29 novembre 1977, une première émission de TV-Scopie était diffusée, suivie de deux émissions complémentaires sur le thème. Les quelques mois qui se sont écoulés depuis, ont été l'occasion de « tester » à plusieurs niveaux le fonctionnement des structures mises en place : d'une part l'accueil de l'émission, mais aussi et surtout les possibilités de réception et d'exploitation de celles-ci dans les classes.

La présente émission n'est que le reflet très partiel de quelques activités — soit en rapport avec le thème — c'est le cas d'un film d'animation, fait bien avant l'émission ou directement inspirées de l'émission le « Cirque blanc ».

Enfin, elle prétend apporter une réponse à une question sur un aspect peu développé en novembre. Aussi, est-elle composée principalement de deux parties:

1. **Travaux d'élèves:** a) Extrait d'un film d'animation, fait à la suite des Jeux olympiques d'hiver, en 1976, qui a pour titre « Jeux olympiques » (durée, environ 6 minutes).

b) Présentation par quatre élèves d'une partie de leurs activités : rédactions, dossiers, collages, etc. (Durée, environ 10 minutes.)

2. Reportage sur l'importance du travail et du matériel nécessaires pour retransmettre une épreuve de ski. (Durée, environ 12 minutes.)

Conseils pour l'exploitation

Pour cette émission, comme pour toutes les émissions de la Télévision éducative, le visionnement en classe ne se justifie que s'il est conçu dans la perspective d'une activité. L'émission n'est qu'un apport documentaire, une proposition thématique et méthodologique. Elle ne sau-

rait avoir en elle-même de valeur éducative.

Aussi le visionnement des trente minutes d'émission a-t-il une valeur informative pour les classes qui auraient exploité l'émission le « Cirque blanc ». Il a peu de valeur pour celles qui ne l'auraient pas fait. Par contre, les éléments principaux de cette émission sur le plan de l'apport documentaire, à savoir :

1. L'extrait de film d'animation « Jeux olympiques » (6 minutes).

2. Reportage sur le dispositif de retransmission (12 minutes) ; sont utilisables en tout temps, dans un contexte choisi par l'enseignant.

Il nous paraît important d'évoquer cet aspect, à propos de cette émission et dans l'attente des prochaines. Pour les visionnements, les émissions supposent la participation active des enseignants et des élèves. Tout particulièrement des premiers qui, seuls, sont en mesure d'estimer la durée des visionnements avec la classe, le choix de présenter toute l'émission, ou des séquences en fonction de la classe, du degré d'âge, etc. Une émission n'est pas autre chose qu'un « outil », entre les mains de l'enseignant.

TÉLACTUALITÉ

« DE LA POLLUTION »

diffusion : 18 avril 1978, à 14 h. 30.

L'émission, tant par sa forme que par les exemples et le ton utilisé, s'adresse en priorité à de jeunes téléspectateurs. Il était dans notre intention d'offrir, à propos d'un sujet traité actuellement dans le « cours d'environnement », des images décrivant la pollution tant par la fiction (dessin animé, schéma animé) que par des images de la réalité (film) et qui soient, de plus, susceptibles d'être sources de motivation.

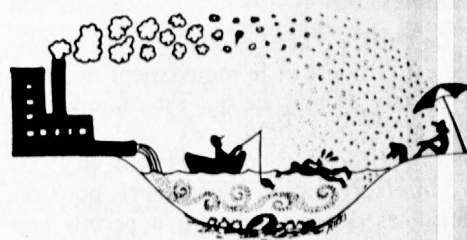
Contenu de l'émission

Le sujet commence par un dessin animé d'une durée de 8 minutes environ,

emprunté à l'Organisation mondiale de la santé, décrivant la journée d'un petit bonhomme vivant enchaîné dans un environnement bétonné, encrassé, bruyant, surpeuplé, irrespirable jusqu'au jour où il dénonce les dangers de cette ville et s'attachant la collaboration de travailleurs sanitaires, d'urbanistes, d'architectes et de citoyens, eux-mêmes, se crée une meilleure vie à la fois plus saine et plus agréable. Suivent deux extraits d'une durée de 7 et 8 minutes utilisant schémas animés et images filmées. L'un relevant l'importance vitale de l'eau, ses sources d'empoisonnement, leurs conséquences au niveau de la mer même.

L'autre se fait le reflet du gaspillage dont les pays riches ont le secret et parmi ceux-ci le gaspillage du papier. La séquence se termine par une note optimiste en montrant qu'il est possible d'entreprendre des actions de récupération.

Invité sur le plateau, M. Georges Primates, spécialiste de l'environnement, en guise de finale, nous montre des documents et propose des activités.



Conseil pour l'exploitation

La structure de l'émission devrait permettre un visionnement en trois tranches d'environ 8 minutes adaptées à de jeunes téléspectateurs.

Si l'émission permet d'entreprendre une comparaison entre fiction et réalité, elle pourra aussi faire l'objet d'actions concrètes, de recherches personnelles, dossiers, dessins, panneaux, récoltes de photos et documents.

Une fiche pédagogique et des documents tels que bibliographie, adresse d'institution fournissant de la documentation, idées d'actions concrètes, etc., sont à disposition dans les centres de RTVE

TV éducative :
Geneviève Jaggi.

Récupération de l'environnement

QUALITÉ DE L'EAU : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Diffusion : 2 mai 1978, à 14 h. 30.
durée : 31 minutes et 20 secondes.

En février 1978 : « Laboratoire cantonal formel : on trouve moins de mercure dans les poissons du lac ».

« Mercure dans le Léman : les brochets toujours malades, mais les perches se portent mieux », pouvait-on lire dans la presse.

En mars, d'autres titres : « Après le mercure, le phosphore » ! « Le Léman va mal : le phosphore empoisonne ses couches profondes » !

Si la pollution des eaux occupe une place importante au sein des informations, traiter du sujet revient, pour certains, à évoquer un lieu commun, car il semble qu'à force d'entendre parler l'eau usée et souillée, le public a fini par habituer à un état de fait alarmant.

Si les cantons, les communes et les individus ont reconnu la nécessité de protéger efficacement les eaux, il n'en demeure pas moins que les efforts entrepris sont insuffisants et l'équilibre écologique loin d'être atteint.

Contenu de l'émission

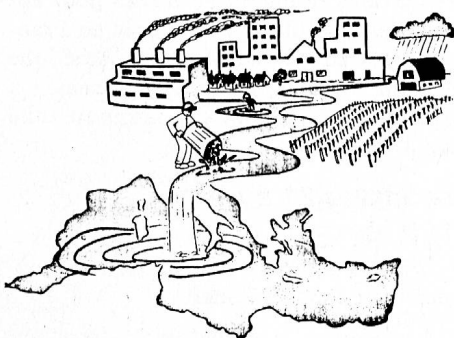
C'est pourquoi il nous a paru intéressant, dans notre émission, de jeter un regard dans le temps et d'entendre des témoignages, à propos de la santé du lac, au moins de plus de six ans, et de confronter ainsi des informations passées — que disait-on ? que faisait-on il y a six ou huit ans — et les avis du spécialiste des questions du Léman, M. Monod, notre invité, secrétaire de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman.

Le Léman, au sens large le bassin lémanique, est tributaire d'actions polluantes lointaines dont on soupçonne à peine les corrélations. L'état de santé des ruisseaux, des rivières, du Rhône — notamment considéré comme pollueur numéro un — influence la maladie du lac. Les risques d'alarme lancés il y a environ 10 ans ont amené à entreprendre des travaux et à parfaire un dispositif d'épuration coûteux.

René Monod nous fait état de l'évolution en la matière et souligne que la dégradation du lac est due principalement aux apports de phosphore, ce qui a pour conséquence l'eutrophisation du lac. Évoquant la pollution primaire et secondaire, il souligne également les pollutions annexes dont nous sommes acteurs et directement concernés : décharge sauvage, dragage du lac, déchets flottants, régression des berges, etc. En 1978, doit-on

considérer le Léman comme un moribond, ses maladies sont-elles en voie d'amélioration ? Le Léman aura-t-il dans l'espace des 10 000 ans qui lui reste à vivre (car les spécialistes lui attribuent 20 000 ans d'âge), de quoi se refaire une santé ? Y a-t-il un point de non-retour ? Et comment définir le rôle de l'individu engagé dans la lutte contre ses accès de fièvre cycliques !

M. Georges Primates, spécialiste de la pédagogie de l'environnement, termine l'émission en indiquant quelques sources de documentation à propos des eaux : bibliographie, montage audio-visuel, films.



Conseil pour l'exploitation

Nombreuses sont les possibilités pour traiter le sujet. La pollution du Léman a servi d'exemple, mais il pourra s'agir de tout types d'affluents ou lacs connus par le groupe de travail et qui peut être vu sous différents aspects :

- biologique
- chimique
- économique
- juridique
- esthétique
- historique

On pourra à ce propos se pencher sur l'évolution des informations (passé-présent) concernant le Léman (études, écrits historiques et écrits d'actualités ne manquent pas).

On pourra se livrer à des analyses simples et temporelles d'un milieu aquatique et en noter l'évolution, comparer les coûts d'investissements des techniques d'épuration, comparer dans le temps et suivre l'évolution des lois régissant les eaux, reconnaître les modifications fondamentales des cycles lacustres agressés par exemple : une hyperurbanisation. Un sujet « multichois » ! Vous trouverez d'autre part des documents complémentaires, bibliographies, etc., ainsi qu'une fiche pédagogique dans les centres cantonaux des RTVE.

TV éducative :
Geneviève Jaggi.

En outre...

Préparant une TV-Scopie qui aura pour thème la violence, il nous plairait d'associer de jeunes téléspectateurs à la phase de préparation de cette émission en les incitant à réfléchir et à nous envoyer des « images de violence » perçues dans leur propre environnement et ressenties par eux, sous formes diverses telles que :

- photos personnelles ou découpées ;
- articles, gros titres dans la presse ;
- images TV ou film (description) ;
- dessins personnels ou publiés ;
- images verbales (descriptions écrites ou cassette) ;
- violence-fête, violence-pauvreté, violence dans la rue, violence dans la cour de l'école, violence sublimée au stade, violence écologique, violence sociale...
- toutes vos images, suggestions et propositions sont les bienvenues.

Vous pourrez les envoyer jusqu'au 20 avril dans le Centre RTVE de votre canton ou à :

Télévision suisse romande
TV éducative
B.P. 234
1211 Genève 8

Geneviève Jaggi,
(délégue pédagogique)

Choisissez
votre



CAMPING-BUS ci

chez le **SPÉCIALISTE**
de la branche
où vous trouverez
le plus grand choix exposé

Importateur :

BOURGEOIS-CARAVANES

298, route St-Julien, 1258 PERLY
douane (extrême frontière)
Tél. 71 10 95 - Genève

RADIO ÉDUCATIVE

(Emissions d'avril 1978)

RADIO SUISSE ROMANDE II, le mercredi et le vendredi à 10 h. 30, MF ou 2^e ligne Télédiffusion.

Mercredi 5 avril

(6-8 ans)

Cirilio et Augusto, écoliers des Andes, un conte de Mousse Boulanger (avec suggestions d'activités).

Ce récit nous invite à partager la vie quotidienne de deux frères qui habitent la région des Andes : en commençant la journée avec eux, en les suivant à l'école, les élèves apprendront de nombreux détails sur leur habitat, leur nourriture, leurs vêtements, le climat de la région, le passé, les légendes, etc.

Vendredi 7 avril

(13-16 ans)

Actualités : Portrait de Grock, par Alphonse Layaz.

Il y aura vingt ans en juillet prochain que Grock est mort, après une carrière de quarante ans, commencée en 1918 à l'Olympia de Paris où il présente pour la première fois son célèbre numéro. Dans cette émission, Alphonse Layaz, à l'aide de nombreux exemples sonores, rappelle les diverses étapes de la carrière de ce Suisse qui fut un des plus célèbres clowns du monde.

Mercredi 12 avril

(8-10 ans)

Initiation musicale : Approche d'un instrument, l'orgue, par Jean-Louis Petignat et Alfred Bertholet.

Après le violon, c'est l'orgue qui nous est présenté : un instrument que l'on trouve dans toutes les églises mais qui paraît souvent extraordinaire aux enfants. Les auteurs ne parlent pas longuement de technique de construction ou de production du son : ils préfèrent inviter les enfants à découvrir les sons de l'orgue.

Vendredi 14 avril

(10-13 ans)

Anthologie : « Le Cid », interprété par Gérard Philip.

Dans cette nouvelle série qui, comme on le sait, met en parallèle une œuvre littéraire, théâtrale ou musicale, et un interprète qui l'a particulièrement bien servie, Jacques Zanetta présente aujourd'hui quelques scènes du CID dans l'inoubliable interprétation de Gérard Philip.

Mercredi 19 avril

(6-8 ans)

Connaissance de la Radio, par René Marc.

Cette évocation se présente comme un conte moderne. René Marc a imaginé qu'une petite onde raconte son histoire : libre mais inutile, elle tournait autour du monde depuis le début des siècles, lorsqu'elle rencontra un certain Monsieur Hertz qui tomba amoureux d'elle au point de lui donner son nom. Après lui, d'autres savants se mirent au travail pour apprivoiser la petite onde : Branly en France, Popoff en Russie, Morse en Amérique et enfin Marconi, en Italie, qui réussit à la dompter tout à fait et à la rendre utile aux hommes.

Vendredi 21 avril

(13-16 ans)

Chemin faisant : un témoignage recueilli par Jacques Zanetta.

A vrai dire, il s'agit plutôt cette fois de deux témoignages parallèles : celui d'un vétérinaire de la ville et celui d'un vétérinaire de la campagne. Une intéressante confrontation qui permettra de se rendre compte des divers aspects de cette profession.

Mercredi 26 avril

(8-10 ans)

Un conte inachevé : Par le signe du poisson, par Micheline Veuve.

Ce conte se passe en l'an 64 après J.-C. à Rome, sous le règne de l'empereur Néron. Le jeune Marcus s'est pris d'amitié pour Antonios, un petit esclave aveugle que son père a ramené d'Asie mineure. Antonios est chrétien, et Marcus, grâce à lui, découvre ce culte nouveau et fait la connaissance de l'apôtre Pierre.

Comme pour les contes précédents de cette même série, les enfants seront invités à imaginer eux-mêmes la fin de cette histoire, et les meilleurs travaux seront lus, ainsi que le dénouement de l'auteur, **mercredi 10 mai**.

Vendredi 28 avril

(10-13 ans)

A vous la chanson ! par Bertrand Jayet : **Le Petit Bonhomme**, de Gilles Vigneault.

Il s'agit là de la reprise de l'émission diffusée en janvier 1973. Elle sera légèrement remaniée et complétée par l'accompagnement orchestral d'une autre chanson de Vigneault « Le Doux Chagrin » (version à quatre strophes et quatre refrains).

Portes ouvertes sur l'école

(Emission de contact entre enseignants et parents, le lundi à 10 h. 05).

LUNDI 3 avril

En raison des vacances de Pâques, qui ne sont pas encore terminées dans plusieurs cantons romands, une modification est intervenue dans le programme de ce mois.

Aujourd'hui : l'enseignement de l'hygiène.

LUNDI 10 avril

Les mathématiques (1)

LUNDI 17 avril

Les mathématiques (2).

LUNDI 24 avril

C'est ce jour que sera diffusé le débat sur le rôle du directeur d'école prévu d'abord pour le 3 avril.

Communication du GREM

Boîte postale du GREM : Martine Neyroud, 46, av. des Alpes, 1814 La Tour-de-Peilz.

Pour le matériel BT - BTj - SBT : local du GREM, rue Curtat 18, 1005 Lausanne.

Heures d'ouverture : tous les jeudis de 15 h. 30 à 18 h. 30.

Pour les commandes importantes, notre dépositaire viendrait à d'autres moments. Téléphoner au n° 24 05 91.

Si vous avez lu et apprécié l'encadré de la page 159 de l'« Educateur » SPR du 17 février 1978 :

Dans une classe, seule l'expérience personnelle de chaque élève lui est vraiment profitable. Mais l'expérience des autres lui sert d'informations. Et si l'information est riche, il peut y découvrir des pistes qui lui agréent, c'est-à-dire qui vont dans le sens de ses tâtonnements.

P. le Bohec.

sachez que Paul le Bohec est une des personnalités marquantes du mouvement Freinet français.

Nous vous signalons que le mouvement publie chaque mois l'« Educateur » (pédagogie Freinet) auquel vous pouvez vous abonner pour le prix de 88 FF à l'adresse suivante :

PEMF, BP 282, 06403 Cannes.

rencontres internationales de jeunes

ICE : 1er-12 juillet 1978

Lieu : Centre artistique de rencontres internationales.

Thème : l'expression artistique picturale l'animation socio-culturelle.

Programme : exposés-débats, travaux groupes, visites, excursions, spectacles.

Participants : jeunes animateurs ou responsables de mouvements de 18 à 30 ans.

Prix : Fr. 500.— (tout compris sauf le voyage).

Pour tous les jeunes Européens, remboursement de 50 % des frais de voyage en chemin de fer 2^e classe du domicile à Nice et retour par le trajet le plus direct.

AVIGNON : 17-28 juillet 1978

Lieu : Centre culturel de La Barbière.

Thème : expression collective et anima-

tion socio-culturelle par la musique et le théâtre.

Programme : exposés-débats, travaux en ateliers, visites, excursions, spectacles.

Participants : jeunes animateurs ou responsables de mouvements de 18 à 25 ans.

Prix : Fr. 550.— (tout compris sauf le voyage).

Renseignements et inscriptions : Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, Office central pour la coopération culturelle internationale, 3, rue Récamier, 75341 PARIS CEDEX 07.



avec la plume super-élastique...
avec l'encoche «belle écriture»...
modèle spécial pour gauchers...
avec les vignettes-initiales à l'extrémité du corps...

un produit de qualité de
Pelikan
connu dans le monde entier

plus de doigts
saisis
d'encre...

Pelikano

Pour vos imprimés



une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

A LEYSIN

Encore disponible en avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre 1978

MAISON POUR CAMPS DE VACANCES, RETRAITE, WEEK-END OU ÉCOLE A LA MONTAGNE

MAISON BEAU-SOLEIL - 1854 LEYSIN.

Pour tous renseignements, tél. (039) 41 16 37, pendant la semaine.

GRATIS
des bandes et cassettes magnétiques



Toutes les écoles peuvent profiter en mars et avril 1978. Le nouveau programme de livraison

3M pour le secteur de la formation sera introduit par une action spéciale. Il contient

Scotch

bandes magnétiques et cassettes, bandes et cassettes vidéo,

Wollensak

magnétophones à cassettes pour l'éducation, duplicateurs de cassettes mono et stéréo.

Un grand choix de produits spécialement conçus pour les écoles. Envoyez-nous le coupon pour recevoir les informations détaillées.

à envoyer à :

3M

3M (Switzerland) SA
Dépt. Recording
Products
Räffelstr. 25,
8021 Zurich
Tél. 01/35 50 50
int. 279

Envoyez-nous votre offre spéciale pour

- ☐ bandes et cassettes magnétiques
- ☐ bandes et cassettes vidéo
- ☐ magnétophones
- ☐ duplicateurs de cassettes

Ecole

Nom

Adresse

Lieu



Migros propose : une excursion scolaire au Tessin

(avec logement gratuit au Monte Generoso)

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la communauté Migros possède un chemin de fer de montagne et une auberge au Monte Generoso, dans le sud du Tessin. On accède à Capolago, au pied du Generoso, par train, par route ou — c'est encore plus amusant — par bateau à vapeur. L'auberge dispose de six dortoirs modernes de chacun 6 à 8 lits, réservés aux groupes et, bien sûr, aux écoles.

Le Monte Generoso ne pouvait porter un nom plus justifié ; de son sommet, par temps clair, la vue est splendide sur toute la chaîne des Alpes suisses, de la Savoie aux Alpes tyroliennes. Il arrive même qu'on aperçoive la flèche du dôme de Milan et, dans le lointain, la plaine lombarde jusqu'aux Apennins.

Depuis deux ans, des centaines de classes et plus de dix mille élèves ont visité le Monte Generoso à des conditions très avantageuses, invités par Migros. De nombreux instituteurs et écoliers nous ont écrit des lettres pleines d'enthousiasme.

A la demande de nombreux instituteurs, nous poursuivrons cette action en 1978 également. Migros offre aux classes suisses — dans la limite des places disponibles — une nuit et un petit déjeuner gratuits à l'auberge. Le prix de la montée en chemin de fer au Generoso est de Fr. 4.50 (aller et retour Fr. 6.—) pour les écoliers de moins de 16 ans.

L'hôtel de montagne est ouvert du 1^{er} mai au 22 octobre 1978.

Les instituteurs et institutrices désirant faire profiter leurs élèves de cette offre sont priés d'envoyer le coupon ci-dessous à :

Albergo Monte Generoso, à l'attention de M. Hauser, 6825 MONTE GENEROSO-VETTA

ou de téléphoner :

en avril au (091) 48 11 05 (M. Rossini : 10 h. - 12 h. et 13 h. 30 - 18 h.) ;

dès mai au (091) 68 77 22 (M. Hauser : 17 h. 30 - 20 h. 30),

qui leur enverront des suggestions d'excursions avec itinéraires et les formules d'inscription.

Veuillez m'envoyer votre documentation sur les excursions scolaires au Tessin.

Nom du maître :

Prénom :

Adresse :

Ecole/classe :

(Inscrivez-vous à temps !)